



REUNION DU DEBAT PUBLIC QUEL CHEMIN PARCOURU A MI-DEBAT ?

25 JUIN 2015, RETRANSCRIPTION INTEGRALE (VERBATIM)

Projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Lieu : Salle Le Carré, 101 Bld de Verdun – Dieppe

Durée de la réunion : 3 heures 25 (début : 19 heures 05 – fin : 22 heures 30)

Nombre de participants : 115 personnes en salle, 75 internautes

Mot d'accueil de la Mairie de Dieppe

Sébastien JUMEL, Maire de Dieppe : Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous ceux que je n'ai pas encore eu le temps de saluer. Je salue les représentants de la Commission du Débat Public, l'opérateur, l'ensemble des élus, les acteurs économiques, sociaux, du territoire. Il revient au maire de la ville d'accueillir et c'est avec plaisir que je le fais.

Nous avons été nombreux, et je crois à juste titre, à remettre en cause le précédent débat de 2010. Sur la forme, il semble que les leçons de cet échec ont été tirées. A mi-parcours de cette nouvelle procédure, je voudrais souligner (c'est un avis personnel mais partagé par les membres de mon équipe) les progrès qui ont été faits dans les démarches de concertation. Je veux ainsi rendre hommage au travail réalisé par la Commission chargée d'animer ce débat public.

J'avais indiqué que j'attendrais ce soir pour livrer un peu plus l'opinion de la Ville. Notre position est claire, nous l'avons affichée très tôt et dès l'appel d'offres, elle a d'ailleurs été mise en ligne sur le site Internet du débat public, je souhaite la rappeler brièvement et en mettant l'accent sur l'actualité.

La Ville de Dieppe est attachée au mix énergétique et à son développement, et donc est favorable au développement des énergies renouvelables. Ce mix énergétique impose, de mon point de vue, que l'État n'abandonne pas ses prérogatives de puissance publique, notamment dans ses missions régaliennes. Ce principe vaut pour les énergies traditionnelles comme pour les énergies renouvelables.

En parallèle, la ville de Dieppe soutient fortement et depuis longtemps la pêche responsable et durable, et donc soutient fortement ses acteurs, les marins-pêcheurs. Je rappelle ici qu'ils sont au cœur de l'identité et de l'économie dieppoises ; rien de ce qui se fait au large ne peut se faire contre eux, utilisateurs du domaine public maritime – nous avons développé cet indicateur depuis le début. Pas plus tard que mardi, j'ai d'ailleurs annoncé la mise en place dans les prochains mois, avec les élus qui m'entourent, d'une Charte d'identification et de promotion des produits de la mer pour montrer que notre attachement à la pêche n'est pas simplement symbolique, mais concret. Le point de vue de la Ville de Dieppe est qu'il faut concilier l'éolien et le monde maritime qui, par principe, ne s'opposent pas. J'ai d'ailleurs entendu les pêcheurs le dire très récemment encore.

En résumé, nous défendons l'idée d'un gagnant/gagnant, c'est-à-dire que nous souhaitons que ce projet permette de faire du territoire une vitrine, si l'État devait décider de l'éolien, et plus largement d'ailleurs une filière en Normandie, un pôle d'excellence de la filière énergétique. Mais, notre soutien ne sera acquis que si – c'est une condition indispensable – le parc n'entraîne pas une restriction de l'économie de la mer. Il ne sera pas acquis si la concertation avec les acteurs concernés n'est pas menée à son terme, et ne sera acquis que s'il agit comme un levier au service du développement territorial, et notamment du monde de la pêche. Pour aller dans ce sens, il demeure aujourd'hui de trop nombreuses incertitudes et je veux apporter ma contribution au débat en faisant cela. De trop nombreuses questions sont laissées en suspens ; il est donc nécessaire que les acteurs qui détiennent le réel pouvoir de décision prennent la parole, répondent aux questions, et fournissent le cas échéant par écrit les garanties.

En premier lieu, les attentes vis-à-vis de l'État. Je souhaite, même si l'on m'a dit que ce soir la DREAL serait représentée, donc en partie l'État sera représenté, que l'État soit représenté à un plus haut niveau. Nous regrettons que l'État qui a retenu une zone qui est une zone poissonneuse (les études le prouvent) n'ait pas en son temps étudié une alternative à ce choix de zone. C'est d'autant plus paradoxal qu'aujourd'hui 70 % du poisson consommé en France provient de l'importation, ce qui constitue un non-sens économique et écologique. Il est donc primordial que l'État assume ses responsabilités en entendant le monde maritime, notamment sur cette question. L'État doit aussi se positionner sur la réglementation, notamment concernant la possibilité ou pas de pêcher à l'intérieur du parc, sur les aires de pêche possibles, sur la possibilité d'en changer, et sur la commercialisation des ressources. L'État doit aussi assumer ses responsabilités vis-à-vis des pêcheurs en étant exigeant - j'ai déjà développé cela à plusieurs reprises – auprès des instances européennes sur la question des quotas possibles chez nous, ou des zones de pêche et peut-être même des quotas lorsque les zones de pêche sont percutées par un projet comme celui qui nous réunit ce soir. La parole de l'État est donc très attendue par les pêcheurs et la filière pêche dans son ensemble, les réponses doivent être en lien avec les enjeux et avec l'objectif de développer le monde de la pêche.

L'État a également un rôle à jouer dans l'accompagnement d'une de nos volontés (cette question a été débattue souvent) : faire de Dieppe un pôle de sécurité maritime, nécessaire et vital sur le territoire pour l'ensemble du trafic maritime qui emprunte la Manche. Je ne rentre pas dans les détails mais la question de la possibilité qu'un hélicoptère intervienne dans la zone éolienne est posée, avec les problématiques que cela entraîne : pêche de nuit ou non ? Sécurité maritime dans ce cas-là, notamment.

Nous attendons aussi des réponses d'opérateurs, ils sont fortement représentés ce soir. Au même titre, celles-ci ne doivent pas être apportées lors de la mise en place du projet, elles sont attendues dès à présent. Je l'ai dit, et je le dis ce soir publiquement, il faut que l'on puisse passer des paroles aux actes, investir dans le monde de la pêche, dans l'aide à la motorisation, faire bénéficier en priorité les bateaux haut-normands. Excusez-moi de le dire, la Grande Région, mais le projet est ici. Donc, favoriser la motorisation des bateaux haut-normands et minimiser l'impact sur tous les domaines, et investir pour le territoire.

Les attentes du territoire sont fortes, notre objectif est d'avancer ensemble pour trouver les meilleures solutions permettant l'activité éolienne et un développement des entreprises locales, de l'attractivité du territoire et du monde maritime, et bien entendu de la pêche – je crois avoir insisté fortement là-dessus.

Le dialogue tout au long de ce débat public doit aboutir à des actions concrètes et à des réponses concrètes ; attendre l'exploitation du parc serait une terrible erreur, en opposition complète avec ce que nous faisons depuis le début, c'est pourquoi je le redis, la ville de Dieppe souhaite accompagner ce projet avec la garantie que les acteurs présents du territoire soient écoutés, entendus, mais également accompagnés pour continuer à développer leur activité dans les meilleures conditions. J'avais dit d'une manière un peu plus franche que les pêcheurs ne veulent pas simplement faire vivre le folklore, ils veulent vivre de leur économie réelle et la conjuguer au présent, mais aussi au futur. Nous pensons que c'est possible, nous le réaffirmons, nous sommes favorables au développement de l'emploi sur le territoire, mais ce développement ne peut se faire au détriment des activités existantes. C'est d'une certaine manière un bon résumé de la position de la Ville.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN, Commission Particulière du Débat Public : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Nous allons démarrer après ce mot d'accueil qui a été un peu plus qu'un mot d'accueil, nous sommes rentrés déjà dans le sujet.

Je vais vous proposer un petit point de mi-débat mais je vais d'abord vous présenter les membres de la Commission qui sont présents : Jérôme Favrel à ma droite, Clément Mabi ici présent et François Thomas qui est dans la salle. Je suis moi-même le président de la CPDP depuis le 3 juin dernier ; étant président depuis quelques semaines seulement je n'ai pas forcément vu l'ensemble de tout ce qui s'est passé mais nous avons essayé de travailler ensemble et collectivement à la Commission pour vous dresser un premier état des lieux que je vais essayer de vous présenter comme une forme d'histoire : où l'on en est, sauf que le scénario n'est pas écrit jusqu'au bout, bien entendu, mais on peut raconter ce qui s'est passé jusqu'ici.

Nous aurons ensuite deux grandes séquences de discussions avec les intervenants sur les sujets qui ont déjà été abordés, pas forcément traités de façon complète, loin de là, qui animeront notre soirée.

Où en sommes-nous dans le débat à ce jour ? 63 jours sur 100, pas loin des deux tiers. Je vais faire un point très bref sur ce qui s'est passé en termes un peu quantitatifs. Il y a eu deux grandes réunions publiques, deux conférences-débats, deux ateliers thématiques. Vous le savez, la Commission avait souhaité diviser le débat en six thématiques. Deux conférences-débats ont traité de deux thématiques, deux ateliers ont traité de deux autres. On a donc traité quatre thématiques sur six, il en restera deux qui nous attendent le 7 et le 23 juillet. Au total, il y a eu 470 participants en salle et 630 en ligne.

Dans le cadre du débat il y a aussi tout un effort, vous l'avez vu, pour permettre au public d'être informé et de s'exprimer aussi sur le projet. Cela a été l'objet de l'émission de télévision « La voix est libre » avec tout de même 30 000 téléspectateurs, donc plus que d'habitude – le sujet et le débat ont fait recette.

C'est très intéressant de regarder combien de personnes se sont exprimées dans les huit débats mobiles : en tout, 825, ce n'est pas rien. Ils ont lieu dans un certain nombre de sites qui sont mentionnés ici ; il y en aura à peu près sept à huit autres, pour arriver à un total de 14 à 16 débats mobiles, dans des lieux extrêmement diversifiés.

Vous avez peut-être pu voir l'exposition itinérante qui est encore à Dieppe, jusqu'à demain.

Le site Internet est très important, c'est là où se capitalise l'ensemble du débat, là où il se fait et où on en garde les traces.

La Commission ne donne pas un avis sur le projet, elle ne dira pas si elle est favorable ou non, ce n'est pas du tout l'objectif de la Commission du Débat Public. Nous sommes au tout début d'un projet, en tout cas dans une phase amont, le principe n'est pas de dire si c'est bon ou mauvais mais d'éclairer et de faire le compte-rendu (un peu en miroir) de vos échanges et de ce dont vous aurez discuté lors de ces 100 jours.

Le compte-rendu en miroir produit par la Commission sera porté sur la place publique auprès de tous les acteurs - il y aura une conférence de presse également. La loi nous impose de le terminer dans un délai de deux mois à l'issue du débat, ce qui veut dire qu'autour du 30 septembre il y aura le compte rendu du débat public que la Commission Particulière du Débat public rédigera, et le bilan de la Commission Nationale du Débat public, à la même date.

Nous avons constaté en tant que Commission que le débat était plutôt animé, dans un cadre assez respectueux. Il permet aux participants d'exprimer un point de vue, globalement. Il a connu plusieurs aléas, c'est normal, un débat c'est la vie, beaucoup de choses inattendues arrivent, notamment la nomination de Mme Monnoyer-Smith au Commissariat général au développement durable, le 20 mai. Moi-même, j'ai été nommé le 3 juin. Le souhait de la Commission a été de continuer le débat entre le 20 mai et le 3 juin puisqu'il y avait des rendez-vous pris avec le public. Des réserves ont été exprimées, le débat public a été critiqué et discuté, ses modalités notamment, la façon dont certaines réunions ont été animées, notamment la conférence du 21 mai. Il me semble que c'était le 1^{er} ou le 2 juin, six associations ont fait paraître un communiqué de presse dénonçant une parodie de débat public, notamment autour des questions d'équilibre des temps de parole, autour aussi de la composition de la Commission elle-même, de sa neutralité, en rappelant les difficultés notamment du compte rendu du débat public de 2010 qui, pour elles, entachaient l'exercice d'une suspicion d'un débat déjà joué.

Il y a eu ces différents événements, il y a eu aussi des prises de positions assez fortes, notamment de la part des pêcheurs, représentés par leurs comités régionaux, en particulier, sur l'obstination de l'État. Je crois qu'à la réunion d'ouverture cette question a été fortement rendue publique : est-ce le même projet ? Quand on regarde les cartes, il ressemble un peu à celui de 2010, du point de vue de sa localisation en tout cas. Une position des pêcheurs est la demande de l'abandon de ce projet avant tout nouveau projet en Manche/Mer du Nord. Les pêcheurs ont sollicité un entretien auprès de la ministre (ce n'est pas un secret) dans le courant du débat, cela fait partie des choses qui l'animent dans son cours.

Plus récemment, cette position des pêcheurs a évolué vers la proposition d'une zone alternative qui se situerait à l'ouest du chenal d'accès à Dieppe. Elle a été présentée à l'atelier du 12 juin et ce soir à nouveau, dans le cadre de nos discussions, nous irons sans doute un peu plus loin sur cette proposition.

M. le Maire a évoqué le rôle de l'État. Je remercie la DREAL d'être présente. Que s'est-il passé dans cette participation de l'État au débat public ? C'est relativement simple. L'État a été présent dans les premières réunions, il a souhaité ensuite l'être un peu moins, et finalement au fil de nos sollicitations et du besoin que M. le Maire rappelait d'avoir à un moment donné des réponses, parfois assez techniques, sur les sujets, le préfet de Haute-Normandie et le préfet maritime ont décidé d'un commun accord que l'État soit représenté dans les réunions pour qu'il puisse répondre aux questions que se pose le public. Cette présence dorénavant régulière des services de l'État est bien entendu un élément important dans la vie du débat.

Mon temps de parole n'est pas loin des dix minutes qui m'étaient consacrées. Par principe d'équivalence, je serai peut-être amené parfois à accorder quelques secondes supplémentaires aux intervenants.

Un élément important que vous n'avez peut-être pas tous bien perçu : France Nature Environnement a souhaité demander à la Commission Nationale du Débat public de réaliser une étude complémentaire sur la question du bruit généré par le parc éolien sur la faune à tous ses stades. Sans être un spécialiste, j'ai compris que la question des larves était un des points importants de la demande, en phase d'exploitation des éoliennes mais aussi en phase chantier, d'installation éventuelle des éoliennes.

Le 3 juin, la CNDP a décidé de faire droit à cette demande et donc de financer une expertise complémentaire sur ce sujet qui néanmoins, dans le temps imparti et compte tenu des conditions de réalisation et de l'arrivée un peu tardive de cette demande, sera une étude plutôt bibliographique sur l'état de l'art et des connaissances sur ce sujet et qui, nous l'espérons, sera présentée le 28 juillet lors de la réunion de clôture – ce n'est pas encore absolument sûr. L'étude a été confiée à un professeur qui s'appelle Cédric Gervaise. Ces études complémentaires sont toujours à la charge de la CNDP et non pas du budget du débat financé par le maître d'ouvrage. Voilà les points marquants qui nous ont occupés ces derniers temps.

La Commission lance un appel qui consiste à proposer à tous de faire état de vos positions dans un cadre différent du site Internet, en faisant des cahiers d'acteurs. Nous souhaiterions les recevoir si possible avant le 2 juillet, pour qu'ils puissent être diffusés, notamment numériquement, avant le 15 juillet, c'est-à-dire une date où le débat n'est pas encore à sa fin ; ils pourront être commentés, lus, et contribuer au débat. La Commission décidera, en discutant avec vous aussi, de l'intérêt d'être dans une logique de cahiers d'acteurs, ou peut-être simplement que ce que vous proposez soit traité comme un point de vue sur le site. Nous souhaitons que le fruit du travail d'un cahier d'acteur, qui est un exercice un peu délicat (quatre pages dans un format relativement précis avec une exigence d'argumentation assez forte) puisse être aussi une audition de votre position lors de la réunion du 8 juillet qui se déroulera à Criel-sur-Mer, où chaque acteur aura un temps confortable de 15 à 20 minutes de présentation de l'ensemble de ses arguments, qui sera débattu ensuite.

Je vous donne rendez-vous le 8 juillet, je n'ai pas encore l'heure de début de la réunion car elle sera calée en fonction du nombre de cahiers d'acteurs pour que l'on ait le temps nécessaire pour aller un peu au fond des choses.

Je termine ce petit exposé liminaire par le principe de la réunion de ce soir. Il y aura trois séquences, deux principales et une qui est plus un envoi vers la suite :

1. L'équation économique de ce projet d'éolien en mer et les conditions de réussite de cette filière. Cela regroupe globalement les questions traitées dans une conférence sur l'énergie éolienne et dans l'autre conférence consacrée aux questions économiques et à la filière industrielle.
2. L'insertion du projet dans le milieu marin, à la fois les impacts sur l'environnement et les impacts sur les différents usages de la mer et en particulier sur la pêche professionnelle.
3. Pour vous donner envie de venir aux deux ateliers qui suivent, on vous proposera les premiers éléments que l'on a pu entendre sur le projet de territoire et sur l'impact du projet sur l'identité du territoire et sur le paysage, qui seront les réunions du 7 juillet et du 23 juillet.

Pour les personnes qui ne sont pas encore venues à une réunion du débat public, le principe est de donner la parole et la faire entendre, avec beaucoup de sérénité et l'écoute de chacun. Le principe

est que les intervenants parlent environ sept minutes et que les prises de parole dans la salle soient si possible limitées à environ trois minutes. Nous vous demandons de bien vous présenter.

Vous pouvez, comme dans toute réunion du débat, vous faire filmer et donner votre avis par ce moyen de la vidéo.

Je vous remercie pour votre attention sur ce premier point. Je vais simplement indiquer la façon dont on va procéder pour la première séquence (ce sera la même chose pour la deuxième). La CPDP va faire état de ce qu'elle a entendu concrètement jusqu'à présent, pas seulement dans les réunions publiques, mais aussi sur le site Internet et dans les débats mobiles. Cet exercice peut se révéler incomplet mais nous l'avons fait. Nous vous rendrons compte dans un premier temps de chaque séquence de ce que nous avons entendu jusqu'ici.

Nous proposerons ensuite aux personnes qui le souhaitent de poser des questions complémentaires avant que les intervenants prennent la parole et réagissent aux questions que nous leur avons, nous Commission, posées et que vous aurez vous, public et participants, posées. Les règles seront sans doute assez faciles à suivre.

Je vais demander à Jérôme Favrel de prendre la parole pour présenter les éléments du débat, et c'est Clément Mabi qui animera ensuite la discussion.

SÉQUENCE 1

L'éolien en mer : une équation économique controversée, une filière dont les conditions de succès restent à réunir

Jérôme FAVREL, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Bonsoir. Nous avons estimé qu'il fallait commencer par les besoins de transition énergétique et les points partagés que nous avons pu constater.

D'abord, des points de vue convergents.

Les personnes qui se sont exprimées convergent vers les limites des énergies fossiles et le besoin de développer de nouvelles énergies, des énergies propres.

Une autre solution est aussi partagée par le plus grand nombre : la meilleure façon d'économiser l'énergie est de ne pas la consommer ; soit on la produit, soit on en consomme moins.

L'État s'est fixé un axe : le développement des énergies renouvelables avec un objectif de 40 % pour 2030 et de 23 % pour 2020.

Le sujet de l'éolien offshore qui nous intéresse plus particulièrement est un peu plus controversé, avec des points plus favorables et des points plus discutés.

Les aspects décriés sont le rendement de cette énergie, son coût en termes d'investissement et son impact sur l'environnement. Ce point de vue s'appuie sur de nombreux témoignages dans les débats mobiles. On retrouve le rendement dans l'aspect intermittent de l'énergie éolienne, selon les points de vue, qui donnerait des rendements moins importants que ce que l'on peut observer dans les projets existants en Mer du Nord. Ensuite, le fait que ce soit une énergie intermittente ne permet pas de remplacer l'énergie nucléaire qui est une énergie permanente, et des projets qui sont actuellement en exploitation.

Le coût est de 200 €/MWh (moyenne utilisée dans le cadre de ce projet) par rapport à un coût marché moyen de 60 €/MWh constaté actuellement ; la différence correspond aussi à une volonté politique.

Concernant l'impact sur les fonds marins, la construction d'un parc éolien offshore n'est pas sans perturber, modifier, les fonds marins, au moins dans les périodes de construction.

La question du démantèlement est souvent posée.

On retrouve ensuite des questions et des propositions au sujet des hydroliennes, des autres types d'énergie renouvelable, l'éolien terrestre ou les éoliennes avec des pales coniques ou d'autres types de pales.

Ce sont les éléments entendus contre le projet éolien offshore.

D'autres sont très favorables au projet éolien offshore parce que c'est l'alternative crédible au nucléaire.

L'écart de coût qui est important devrait largement décroître dans les années à venir.

Concernant l'impact environnemental, on connaît celui du nucléaire et le problème de l'enfouissement des déchets, les problèmes de CO2 pour les énergies fossiles ; il n'y a pas actuellement de solution sans impacts environnementaux.

Le risque d'accident paraît moindre dans le cadre de l'éolien par rapport au nucléaire, notamment.

Pour les hydroliennes et d'autres types d'éoliennes les produits ne sont pas tout à fait matures à l'heure actuelle.

Un point a été évoqué dans le débat précédent sur le fait que l'éolien créait un besoin de compensation par des énergies thermiques, RTE dit que ce n'est pas le cas, les équilibres ne se font pas spécialement avec : éolien contre énergies thermiques, mais peut-être l'éolien en mer dans un lieu et éolien à terre dans un autre, ou d'autres types de compensations.

Sur ces deux points, on a estimé que des questions devaient être approfondies dans le cadre du débat d'aujourd'hui et dans les suivants. On a constaté que le contexte européen n'était pas univoque sur le développement de l'éolien offshore, on entend parfois que c'est une réussite et parfois que c'est au contraire un échec. Les programmes de développement ont l'air d'être en retard par rapport à ce qui avait été initialement estimé ; ce sont donc des questions qui se posent.

Ensuite, il y a l'aspect strictement économique : quel est l'impact sur les factures des consommateurs ? Comment finance-t-on tous ces développements ? On peut revenir aussi sur l'équation économique de l'investissement, du prix payé à travers la CSPE et le prix d'achat de l'énergie par les particuliers pour ces parcs éoliens ; et en termes de rentabilité, du point de vue économique et sociétal.

L'appel est unanime pour un développement de la filière éolienne par les acteurs économiques mais aussi par les acteurs de la formation ; on a pu voir lors de la réunion de Rouen que les acteurs sont présents, aussi bien CCI que pôles de formation sont dans les starting-blocks sur ces points-là.

Ensuite, il y a des réserves sur la crédibilité de la filière. On a vu la partie éolien d'Areva devenir Adwen. L'éolienne 8 MW n'existe pas à ce jour, il n'y a pas de référence. On parle de développer une filière en France en partant presque de zéro, du moins pour l'offshore. C'est un pari aussi pour les PME qui doivent répondre aux exigences des appels d'offres de grands groupes.

On a constaté aussi la défiance assez généralisée sur le fait que les retombées de l'éolien offshore seront pour les entreprises françaises ou les entreprises régionales.

Il y a des craintes de disparités, avec un développement de l'emploi au Havre, à Dunkerque ; à Dieppe et au Tréport pour les bases de maintenance. Par exemple, la Communauté de communes de Bresle Maritime a demandé quelles sont les retombées dans leur propre secteur. La Picardie a aussi évoqué cela.

Les questions à approfondir

- Quelles garanties le maître d'ouvrage et ses partenaires offrent-ils sur la pérennité de la filière qui est en cours de développement ?
- Combien d'emplois seront générés ? Quelle est leur nature, leur localisation ? Une question a été : « Dans le débat précédent on parlait de 15 000 emplois, dans celui-ci on parle de 6 000 », ce sont des chiffres qu'il faut valider.
- Quelles dispositions sont prises par le porteur de projet pour favoriser la création de valeur ajoutée sur les territoires locaux ?

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES DU PUBLIC

Clément MABI, Membre de la Commission Particulière du Débat Public : Merci, Jérôme. Nous pouvons maintenant prendre quelques questions complémentaires. Nous venons de vous présenter ce qui a été retenu pour l'instant de ces deux premiers tiers du débat, mais nous avons peut-être oublié certaines choses, c'est le moment si vous voulez poser des questions pour compléter le panorama que nous avons tenté de dresser, avant bien sûr d'introduire nos intervenants et de lancer la discussion collective.

Je vais appeler d'abord M. Claude Midi à la tribune.

Le premier intervenant, M. Christophe Leininger, de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), sera avec nous par Skype. Nous l'aurons en vidéoconférence. Le temps que la connexion soit préparée nous avons du temps pour quelques questions.

Martine AVEZ (Dieppe) : Je me pose des questions sur la durée de vie des éoliennes. J'ai cru comprendre qu'elle était à peu près de dix ans. Que faites-vous lorsque ces éoliennes deviennent obsolètes ?

Clément MABI : Nous prenons bonne note de cette question ; je vous remercie, Madame.

Olivier BECQUET, Président de la Commission Environnement pour le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Haute-Normandie : Une petite précision, s'il y a une multiplication des champs éoliens à venir cela ne fera qu'aggraver la situation de la pêche actuelle en Manche par le déplacement des populations de pêcheurs de la Mer du Nord qui vont fréquenter la Manche maintenant parce qu'ils ont des difficultés à pêcher dans leur secteur. Cela posera fatalement beaucoup de problèmes ; on en rencontre déjà.

Clément MABI : Merci, c'est plus une prise de position et une expression qu'une question, on l'évoquera plutôt dans la deuxième partie et lors de la deuxième table ronde. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

Annette ROUSSEL, Élu(e) au Conseil Municipal de Dieppe : Bonsoir, j'ai une question à vous poser. Vous n'avez pas du tout parlé, pour les énergies renouvelables, du solaire et de la biomasse.

Clément MABI : Donc, élargir un peu le panel sur la question des alternatives.

Annette ROUSSEL : Exactement.

Patrick DOMENGET (Montivilliers) : Bonsoir. J'étais déjà intervenu sur le sujet à la conférence de Saint-Martin-en-Campagne. Je repose la question parce que cela a été évoqué dans les slides mais je tenais à le préciser. On est sur des prix de 60 ou de 200 €, il faut bien situer cela par rapport à un nouveau projet, et par rapport à de nouveaux projets par exemple nucléaires ; prenons l'EPR, on est déjà à 110 €. Sur l'éolien en mer – c'était dit sur les slides – on passe de 200 à 100 €, il y a déjà des projets qui sont proposés autour de 100 € ; je repose la question que j'avais posée à Saint-Martin-en-Campagne : on est ici dans un engagement de l'État sur ces 200 € à peu près, avec un tarif sur 20 ans, quel est l'état du prix de l'électricité, quelle que soit la source d'énergie, dans 20 ans ? Étant donné, bien sûr, que l'on s'engage dans une nouvelle filière et qu'il faut tout regarder, à la fin de ce qui est prévu et pas avant que cela commence, et sur des centrales nucléaires déjà construites et rentabilisées.

Clément MABI : Merci, c'est peut-être une question pour notre premier intervenant, M. Leininger, de la CRE. Je prends les deux dernières questions.

Christophe PORQUIER, Vice-président du Conseil Régional de Picardie : Vous n'abordez pas dans les atouts l'indépendance énergétique. Les énergies renouvelables sont produites localement, après il y a des enjeux géostratégiques et économiques, et le fait d'avoir des énergies produites localement, sur le territoire national, qui font qu'ensuite le pays n'est plus exposé à la sécurisation de ces approvisionnements énergétiques, qu'ils soient fossiles, le pétrole, le gaz, le charbon, ou que ce soit l'uranium. Il y a aussi des conflits géostratégiques qui ont un coût pour la collectivité, et un engagement national important pour sécuriser tout cela. C'est un des éléments qu'il faudrait aussi porter au débat.

Mathias DUPUIS, Secrétaire de l'Union locale CGT à Dieppe : Au-delà de toutes les questions d'emploi qui ont déjà été posées et qui nous intéressent fortement, nous nous interrogeons aussi au niveau de l'opérateur : à partir du moment où les éoliennes seront en fonction, nous voudrions avoir la garantie que la maintenance et les marins soient sous pavillon français de premier registre, c'est-à-dire : intégralité du personnel et cotisations sur les caisses de retraite françaises et que tout cela soit fait sous pavillon français parce que l'on a déjà eu les exemples sur Fécamp ou sur Courseulles où les bateaux qui sont près battent pavillon luxembourgeois. Cela nous interpelle fortement. Nous avons déjà interpellé le ministère des Transports là-dessus, nous voulons que l'opérateur nous garantisse dès maintenant que les marins qui seront en maintenance et en fabrication, et pour l'installation des éoliennes, soient sous pavillon français.

Clément MABI : Merci. Si je résume, c'est la question de la localisation des emplois.

Mathias DUPUIS : Plus que la localisation, les pavillons français.

Carmen BILON (Le Tréport) : J'interviens au sujet du compte rendu que vous nous avez fait. J'ai suivi le débat sur Internet, je ne retrouve pas du tout... Énormément de gens se rendent compte qu'il y a danger avec l'implantation de ces éoliennes. Personnellement, je trouve que le débat public ne fait que survoler et je ne change pas d'avis. On a vraiment l'impression que l'affaire est faite.

Clément MABI : Merci pour cette prise de position. Nous allons clore ce premier tour de table qui a permis de compléter le panorama que l'on a essayé de dresser, le plus complet possible.

Il y a pour l'instant un problème technique pour Skype donc nous allons inverser et passer la parole à M. Claude Midi que nous avons la chance d'avoir en présentiel. M. Midi, vous avez la parole pour sept minutes.

Le contexte socio-économique du projet

Claude MIDI, Directeur du Développement pour la société des Eoliennes en Mer de Dieppe-Le Tréport : Bonsoir à toutes et à tous. La gageure est, en sept minutes, de vous parler de deux sujets qui ont fait l'objet d'une interpellation : l'équation économique et l'emploi. Acceptez que nous gardions des éléments pour la partie « questions/réponses », après.

Un rappel préalable pour parler de cet équilibre. Tout d'abord, il faut resituer ce projet dans un contexte socio-économique. Cela a été évoqué et la question a été posée. Ce projet est inscrit dans un projet plus global de transition énergétique qui vise à renforcer l'indépendance et à participer à cette transition énergétique avec l'idée d'aller vers 23 % d'énergies renouvelables en 2020 et 32 % en 2030. Cette transition énergétique recouvre plein d'éléments autres que ces seuls éléments relatifs aux énergies renouvelables ; cela a été évoqué sur les économies d'énergie possibles. En revanche, il y a bien un élément qui était inscrit dedans : les 6 000 MW de capacité d'éoliennes en mer installée en 2020. Pour cela, deux appels d'offres ont été lancés, les autres projets ont disparu ; un certain nombre de projets ont été mis sous forme d'appels d'offres et ces appels d'offres avaient un certain nombre de particularités. Ils avaient des invariants :

- La zone d'implantation : Le Tréport et Dieppe, et quatre autres projets qui étaient sur Saint-Nazaire, Saint-Brieuc, Courseulles-sur-Mer et Fécamp.
- Un principe d'appel d'offres qui marquait la volonté de transition énergétique et qui avait – c'est important de le signaler pour la deuxième partie de mon intervention – une vocation de contribuer au développement en France d'une filière industrielle, en s'appuyant sur un appel d'offres qui crée des conditions économiques dont on va parler mais également qui vise à créer une filière en France avec aussi des objectifs pour aller chercher des marchés sur le développement de cette énergie en Europe.

Pour cela, sur la partie équilibre économique du projet tel que la question a été posée, quelques éléments qui permettent d'éclairer, au regard des questions qui ont été posées en particulier sur Internet et dans des précédents débats.

Tout d'abord, l'appel d'offres a donné lieu à un contexte concurrentiel que l'intervenant de la CRE nous rappellera tout à l'heure, et a donc conduit les candidats (et celui que je représente en particulier) à travailler sur la rentabilité du projet et à garder néanmoins un niveau suffisant pour une rémunération de ce que l'on appelle les risques, que nous verrons tout à l'heure.

La CRE s'est assurée de cela ; le premier appel d'offres et le deuxième ont conduit à évaluer les différents dossiers sur cet élément de la concurrence avec, je le rappelle, un poids dans le prix qui était de 40% de la note, relatif à la filière socio-industrielle, mais également 40 % sur le prix. La rentabilité du projet en soi n'est pas une donnée publique.

Quelques éléments qui, à mon avis, permettent de donner des éclairages sur comment c'est construit.

Pour le maître d'ouvrage aujourd'hui, et jusqu'au moment où la première rémunération des KWh arrivera, au prix significatif qui a été indiqué tout à l'heure, tous les frais générés pour les études que nous menons actuellement sont potentiellement des frais perdus, donc il y a bien une notion de risque, environ 100 millions d'euros (ce qui a été indiqué). L'industriel prend un certain nombre de risques.

Ceux qui n'habitent pas très loin de la mer et ceux qui en vivent connaissent également les risques industriels, les risques au niveau des aléas de construction, évidemment la météo : construire une installation industrielle de cette taille-là en mer, c'est vraiment quelque chose.

Bien sûr, il y a un certain nombre d'incertitudes. La production a été évoquée mais c'est quelque chose sur lequel on essaie de se couvrir, de faire le maximum d'études en amont, mais cela reste néanmoins une incertitude, qui est un risque que prend le maître d'ouvrage.

Le principe de circularité du projet est important. Cela a été un peu évoqué dans les questions tout à l'heure. C'est garder en tête que si le vent est un effet d'aubaine pour le projet, il est intéressant en revanche que l'ensemble des éléments qui bénéficient au territoire restent bien sur le territoire. En particulier, l'ensemble des dépenses sont réinvesties. Nous reviendrons sur la partie « emploi » en particulier.

Bien évidemment – cela a été évoqué également – le prix de l'éolien en mer n'est sans doute pas celui de demain. Nous sommes dans la construction d'une filière industrielle, le prix a pesé 40 %, la construction de cette filière industrielle pèse aussi 40 % dans l'attribution de ce projet.

Une question est souvent posée. Je vous donne cette information, nous y reviendrons dans le détail si vous le souhaitez. Pour vous donner un ordre de grandeur (vous l'avez dans le dossier du maître d'ouvrage également), gardez en tête que dans la facture d'électricité que vous payez un certain nombre d'éléments sont prégnants. Dans le prix de l'électricité il y a des éléments liés à la fourniture, au réseau - et on parle souvent de la contribution CSPE - qui représentent environ 10 % de votre facture, qui servent à la péréquation tarifaire (le principe que l'électricité coûte le même prix partout sur le territoire), également des dispositions sociales : les tarifs sociaux qui permettent de maintenir l'électricité à des gens qui n'ont pas forcément les moyens de se payer un abonnement au prix où il est aujourd'hui ; mais également, des éléments de cogénération et autres.

Dans la CSPE, le poids important est le photovoltaïque (plus de 35 %) ; les autres ENR sont en rose, en bas.

Bien sûr, ce schéma se déplacera au fil du temps, le photovoltaïque perdra un peu de son pourcentage, l'éolien en mer en prendra un peu plus. Il faut comprendre qu'en 2020-21, lorsque l'ensemble des parcs des deux premiers appels d'offres (1 et 2) seront en place, globalement le financement au travers de la CSPE de ces parcs éoliens représentera entre 2 et 3 € par an, par consommateur. C'est un ordre de grandeur qu'il faut regarder ; après, chacun peut évaluer si c'est important ou pas, mais voilà ce que dit la CRE.

En termes de fiscalité, nous avons l'obligation de payer une taxe spéciale éolien en mer, qui est répartie comme telle (gardez en tête cela) : 7 millions d'euros par an pour chaque parc (c'est vraiment de la fiscalité, on donne cela aux services des impôts), répartis en 50 % pour les communes littorales, 35 % pour le Comité national des Pêches et 15 % pour le financement de projets.

Vous l'avez compris dans l'enchaînement des slides, l'ensemble des projets est financé par l'ensemble des consommateurs (les 2 ou 3 €), en revanche, les riverains et les activités impactées ont la possibilité de toucher à partir du début de l'exploitation et pendant la durée de l'exploitation (environ 25 ans) ces 7 millions d'euros par an, par parc.

Nous reviendrons sans doute sur les emplois et métiers associés parce que j'ai dépassé mon temps de parole. Nous sommes partis dans la construction de ce projet pour la filière industrielle d'abord sur des nombres d'heures ; c'est assez classique quand on est dans le milieu industriel, c'est un peu plus difficile à communiquer. La construction d'un projet, c'est 10 millions d'heures, qui se répartissent ainsi : 3,4 millions d'heures (32%) sont mobilisés pendant la phase de construction, le reste étant des heures mobilisées pendant la phase d'exploitation. C'est important parce que les 6 000 emplois sont issus de ces 3,4 millions d'heures, mais pas pendant 20/25 ans. Nous revendiquons que le fait ces 3,4 millions d'heures sont pour la phase de construction de ce parc, charge à Adwen d'aller chercher d'autres marchés pour continuer à remplir son plan de charge des usines qu'il va construire. 1 500 emplois directs, 4 500 emplois indirects, pendant ces 3 ans de phase

de construction. Je donne quelques exemples. On revoit les 750 emplois. C'est la fabrication des éoliennes, au Havre. Je donne quelques caractéristiques, nous pourrons y revenir tout à l'heure, des types d'emplois concernés : 480 emplois pour la fabrication des autres composants, là aussi quelques éléments d'emploi, et 270 emplois qui sont l'installation en mer de l'ensemble de ces composants.

Nous avons fait une liste des 4 500 emplois indirects induits, bien sûr ce n'est pas arrêté. Parmi tous ces emplois, certains sont identifiés en France, pour tout le reste notre volonté est bien sûr qu'ils soient localisés en France. Les emplois issus des 4,9 millions d'heures d'exploitation représentent, sur les 20 à 25 ans d'exploitation, 125 emplois directs qui, eux, sont localisés, non délocalisables, et des emplois créés directement sur zone (les drapeaux vous l'indiquent), et des emplois indirects issus de ces emplois directs. Vous avez une liste de la nature des emplois situés dans notre projet à Dieppe et au Tréport, nous pourrons y revenir plus dans le détail.

C'est la même chose pour les emplois indirects, une liste vous donne une explication de ce que peuvent être des emplois indirects, sous-traitants en particulier. Ils peuvent être locaux. On fait appel évidemment aux prestataires locaux et aux PME locales ; mais il y a également des emplois induits.

Dans ce projet et dans cette partie socio-industrielle notre choix est bien évidemment une implication maximale du territoire dans la construction de la filière, on l'a vu sur la partie usine et sur la construction de ce plan de charge et des PME qui y interviennent ; également, former pour les emplois qui seront au niveau de l'usine mais également de l'exploitation, donc, un travail avec un certain nombre d'acteurs locaux (c'est indiqué), CCI Business pour la partie identification des PME, mais également au niveau du Rectorat, au niveau du Lycée Anita Conti, pour former demain ceux qui interviendront sur les emplois locaux. Globalement, c'est un projet de 325 000 heures de formation.

Nous pourrons décrire tout à l'heure le processus de sélection des fournisseurs.

Clément MABI : Merci pour cette première intervention. Nous enchaînons avec l'intervention de M. Christophe Leininger, de la CRE, qui est directeur du Développement. Cette modalité d'intervention par Skype n'est évidemment pas l'idéal, mais la personne de la CRE qui devait intervenir est malade et a dû annuler au dernier moment, nous avons trouvé cette solution de remplacement qui n'a pas la même valeur qu'un débat physique, mais voilà la raison de cette intervention à distance.

Le coût du soutien aux énergies renouvelables / la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

Christophe LEININGER, Directeur du Développement des marchés – Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : Je remplace mon adjoint pour vous présenter l'aspect contribution au service public de l'électricité et financement des énergies renouvelables au sens large, et de l'éolien offshore en particulier.

Comment se présente le soutien aux énergies renouvelables et leur financement ?

Il y a deux manières de soutenir les énergies renouvelables en France aujourd'hui : les tarifs d'obligation d'achat qui existent pour un certain nombre de filières (l'éolien terrestre, la biomasse, le photovoltaïque, etc.) et les appels d'offres, qui concernent notamment l'éolien offshore. De toute façon, dans tous les cas, le producteur d'énergies renouvelables signe un contrat, avec EDF dans la plupart des cas, au prix fixé soit par le tarif, soit par l'appel d'offres. Ensuite, à la CRE, nous sommes en charge de calculer la fameuse CSPE qui finance le surcoût des énergies renouvelables par rapport à ce que coûte finalement la même électricité achetée sur le marché. Donc, il y a bien une notion de coût des énergies renouvelables et une notion de surcoût, c'est-à-dire la différence entre ce que cela coûte et le prix du marché. Toutes ces énergies renouvelables sont soutenues par la CSPE dont je vais revenir rapidement sur le périmètre, qui a été précisé par l'intervenant précédent.

Dans la CSPE il y a essentiellement les énergies renouvelables et la cogénération, en métropole, des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées (les zones interconnectées sont les DOM et la Corse), et les dispositions sociales. Il y a également un certain nombre d'autres choses sur lesquelles je ne vais pas m'étendre, pour arriver directement au slide n° 3 qui fait état, sur les dix dernières années, de la part de chacune des énergies subventionnées par la CSPE.

Vous voyez sur ce graphique la première brique du dessous, en brun, qui concerne la péréquation tarifaire qui permet de garantir le même tarif d'électricité aux clients qui habitent dans les DOM et en Corse. Puisqu'ils ont des coûts plus élevés sur place que nous, en France métropolitaine, cela génère un surcoût qu'il faut financer.

La deuxième brique importante, en tout cas sur les trois dernières années, est le photovoltaïque, qui a connu une phase de développement important depuis les six dernières années, mais surtout depuis les trois dernières années, et qui représente aujourd'hui un tiers de la CSPE.

J'en viens à la question spécifique de ce débat : la filière de l'éolien en mer.

Je vais donner quelques chiffres, sur lesquels par ailleurs la CRE a déjà communiqué, soit dans ses délibérations, soit quand on a proposé la liste des projets éligibles à l'appel d'offres. Comme vous le savez sans doute, six parcs éoliens ont été attribués à l'issue de deux procédures d'appels d'offres, le premier date de 2011, il a attribué 2 000 MW environ de puissance installée et grosso modo à partir de 2020 on peut considérer compte tenu des prix qui nous ont été déclarés par les porteurs de projet que cela représentera un peu plus d'un milliard d'euros par an, ce qui fera sur l'ensemble de la période de l'ordre de 22 milliards d'euros de coûts cumulés sur la durée de vie des parcs.

L'appel d'offres de 2013 a attribué un tout petit peu moins que 1 000 MW et le surcoût occasionné s'élève à environ 650 millions d'euros par an à partir de 2022, ce qui représentera une facture de 13 milliards d'euros totale, sur la durée de vie du parc.

Au global, il y a un chiffre à retenir en matière de soutien à la filière éolien offshore et à condition que les parcs qui ont été sélectionnés se développent bien : cela représentera un total cumulé investissements/exploitation de l'ordre de 35 milliards d'euros sur l'ensemble de la période des contrats.

Cela se matérialise assez bien par un graphique. Celui-là est le même que le précédent. Cela fait état des charges subventionnées par la CSPE, entre 2013 et 2025. On voit apparaître à partir de 2018-2019 en orange les charges dues à l'éolien offshore, qui se stabilisent autour de 2022-2023, au moment où l'ensemble des parcs devraient être rentrés en service. Cela représentera grosso modo une soixantaine d'euros par an, sur une facture d'un client de chauffage électrique, et pour l'ensemble des 3 000 MW d'éolien offshore qui seront installés à cette échéance-là.

Voilà les quelques chiffres significatifs à retenir dans le cadre du soutien à la filière.

Avez-vous des questions ? Ai-je été clair ?

Clément MABI : Oui, il me semble que vous avez été clair. Nous allons maintenant prendre une série de questions auxquelles je vous inviterai à réagir, ainsi que M. Claude Midi.

Auparavant, la Commission a été directement interpellée par Mme Bilon, donc je vais laisser le Président, Etienne Ballan, réagir à cette interpellation.

Etienne BALLAN : Comme vous le savez, la Commission exige de tous les acteurs qu'ils répondent aux questions posées, donc nous ne pouvons que nous appliquer la même règle.

Nous avons été interpellés sur la sincérité du compte rendu par rapport à ce qui s'est passé dans les différentes réunions. C'est un exercice délicat. Nous ne prétendons pas avoir été parfaitement fidèles. Je vous propose, lorsque vous constatez des problèmes d'infidélité aux propos, ou d'insincérité, des choses qui vous semblent mal retranscrites, de nous en faire un retour si vous le pouvez. Vous aurez les slides de ce soir sur le site Internet et vous êtes invités, si vous avez des critiques à apporter là-dessus, à nous indiquer en quoi à certains moments nous avons oublié ou mal interprété quelque chose. Nous ne prétendons pas avoir dès le premier coup tout vu de la bonne façon. Merci.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Jean-Marie BYHET (Le Tréport) : Bonsoir. J'en ai un peu marre d'entendre parler de milliards. Je pensais que l'on arrivait à déplacer la zone pour que les pêcheurs puissent travailler mais je n'entends parler que d'argent. J'entendais ce monsieur tout à l'heure parler d'emplois aussi. Hier j'étais à la pêche et j'ai encore vu un bateau de 60 mètres dans le parc en train de faire des études, je me pose donc des questions : que fait ce bateau là ? Est-ce un bateau français ? Vous dites que l'on va employer français et je vois... Les éoliennes seront-elles construites par des Français ?

Je suis allé à Esbjerg, j'ai vu des tas d'éoliennes, même le maire d'Esbjerg a bouché la mer pour mettre des éoliennes ! Vous rendez-vous compte ? Que va-t-on faire de nos marins-pêcheurs si la zone reste comme elle est actuellement ? J'aimerais qu'on la déplace et j'aimerais entendre des réponses à ce que je demande.

Clément MABI : M. Midi, voulez-vous réagir sur cette question de l'emploi qui fait aussi écho aux propos de tout à l'heure de la CGT ?

Claude MIDI : Les éléments vus tout à l'heure sur les emplois montrent bien qu'il y a une filière en France, avec l'installation d'usines en France. Nous pourrions laisser Adwen s'exprimer sur ce sujet. Il s'agit bien de la création d'une filière en France, avec des emplois en France. Néanmoins, et vous l'avez sans doute constaté sur les différents projets, quand on fait des travaux en mer on lance des appels auprès de prestataires et concernant certaines activités il est constaté que les bateaux susceptibles et en capacité de faire cela ne sont pas des bateaux français. C'est la problématique que rencontre aujourd'hui la France : sur un certain nombre d'activités, en particulier les grands bateaux susceptibles de porter des pièces, on a des difficultés d'abord à trouver des bateaux français, ensuite à les trouver à des coûts intéressants. Notre volonté est bien, sur cette création de filière qui n'est pas ponctuelle : l'installation d'usines, puis d'emplois locaux non délocalisables pour la partie maintenance, tous ces emplois sont bien situés en France.

Clément MABI : Merci pour ces précisions.

Sylvie SAUVAGE, Collectif Stop EPR, ni à Penly ni ailleurs : J'ai une question de calcul par rapport à ce que M. Leininger vient de dire. Si j'ai bien compris, le coût du MWh versé à GDF Suez est déterminé pour 20 ans. Les derniers chiffres émis sont de 95 € le MWh en éolien en mer – au Danemark, je crois. Donc, en cas de diminution du prix réel du MWh éolien en mer il devrait y avoir une diminution de la facture des consommateurs. Or, j'ai l'impression que dans le dernier contrat prévu dans l'appel d'offres ces diminutions ne seront pas appliquées ?

Clément MABI : Merci. Cette interpellation pour la CRE fait écho à la question de M. Domenget sur l'inscription de l'évolution du prix dans le temps et la comparaison avec l'EPR. M. Leininger, voulez-vous réagir ?

Christophe LEININGER : Madame, vous avez tout à fait raison, le contrat prévoit un prix d'achat qui est fixé au départ et qui n'évolue pas. Il sera valable sur la totalité de la durée du contrat et les charges que je vous ai présentées seront valables et payées par l'ensemble des consommateurs sur

la totalité de la durée de vie des contrats. C'est vrai pour toutes les filières. Dès lors que l'on signe un contrat sur la base d'un coût d'achat des éoliennes et fondations, etc., qui est ce qu'il est aujourd'hui, avec les technologies d'aujourd'hui, et la rentabilité des capitaux espérée aujourd'hui, il est naturel que ce prix soit applicable sur la totalité de la durée de vie ; les coûts futurs que l'on imagine en baisse sur l'éolien offshore se matérialiseront à l'occasion d'un futur appel d'offres où les candidats potentiels proposeront vraisemblablement des prix plus faibles. Mais, au titre de cet appel d'offres-là et de ce projet-là c'est un contrat de 20 ans avec le prix prévu au départ.

Clément MABI : Merci pour ces éléments de réponse et ces clarifications.

Bruce de SAINT-SERNIN (Mers-les-Bains) : Par rapport aux variations de coûts alors que la facturation sera augmentée, bien évidemment on n'aura pas les réponses, puisque la rentabilité est déclarée secrète. Pourquoi secrète ? Au titre des affaires, on connaît le principe ! Comme c'est tenu secret, les personnes intéressées par le secteur éolien ne sauront jamais finalement si l'entreprise fait des super bénéfices, ou d'ailleurs des super pertes, dans les deux sens. Ce secret est quand même un peu litigieux.

Clément MABI : M. Midi, voulez-vous réagir ?

Claude MIDI : Au titre du droit des affaires, pas seulement pour le consortium que je représente mais pour tout un chacun, la rentabilité de son activité est tenue secrète. Libre à chacun de la dévoiler mais en l'occurrence, nous ne sommes pas les seules parties, l'État est également impliqué.

Le slide avait vocation à expliquer que nous avons, dans ce projet, des coûts, les coûts de maintenance de ce parc dans la durée. A l'instant T où nous remettons notre projet à l'appel d'offres nous devons évaluer ces coûts, sans en avoir une connaissance parfaite. Vous l'avez dit vous-même : gagne-t-on ou perd-on de l'argent ? C'est la notion de risque qui est prise dès le départ par celui qui remet l'appel d'offres. Il y a ensuite la mobilisation d'un certain nombre d'activités ante rémunération (ce que j'expliquais tout à l'heure), ce sont globalement 100 millions d'euros qui pèsent énormément dans la rentabilité d'un projet puisque cet argent est mis au titre d'un investissement sur lequel on n'a aucune rémunération pendant plusieurs années. Si ce parc est construit, en 2021 une rémunération commencera à rentrer mais d'ici là nous aurons dépensé de l'argent, que ce soit pour la phase de développement ou pour la phase de construction. C'est une prise de risque. Il y a ensuite un certain nombre d'aléas. On a parlé de la taxe éolien, on a parlé aussi de tout ce qui est impôts, on est imposé à 33 % sur ces activités-là. Tout cela fait une activité très intensive d'un point de vue capitaux, ce sont des montants très importants qui sont mobilisables, qui font prendre un risque aux industriels qui sont dans le consortium, et c'est ce qui est rémunéré. Ce ne sont pas des chiffres colossaux mais c'est effectivement un business qui est nécessaire et rendu possible par la CRE dans sa volonté de transition énergétique.

Clément MABI : Il y a vraiment cette notion de secret, et de transparence aussi, sur la question de la rentabilité, c'est l'idée directe de la question ; pouvez-vous donner des éléments plus concrets là-dessus ?

Claude MIDI : Je ne comprends pas votre question.

Clément MABI : Ce n'est pas ma question, je ne fais que relayer la question de Monsieur qui vous a interpellé directement sur cette notion de secret. Pourquoi cela relève-t-il du secret d'affaire ? Pouvez-vous donner au moins des éléments d'explication ?

Claude MIDI : Sur le secret ? C'est très simple, on est dans le cadre d'un appel d'offres, de la création d'une filière, d'un contrat avec l'État et dans le cadre de cette remise de contrat il y a une clause de confidentialité sur le prix indiqué, c'est aussi simple que cela. Cela peut être regrettable, mais c'est ainsi.

Patrick BOULIER, Vice-président de l'agglomération et du port de Dieppe, et Maire de Varengeville-sur Mer : Concernant l'équation économique, le port de Dieppe entend faire de ce projet une opportunité pour développer les activités industrielles et portuaires, développer l'emploi qualifié et non délocalisable. Il y a là pour le port une véritable opportunité dont il entend se saisir. Mais le port de Dieppe a toujours veillé à développer les quatre activités, il y a donc la problématique de la cohabitation entre l'éolien et la pêche. Nous pensons qu'il faut saisir ce projet pour que l'on puisse vraiment investir pour la pêche, pour donner à cette flotte les moyens de se développer, pour faciliter les financements et sécuriser le mode de travail. Je souhaite que les changements de politique européenne en faveur de la pêche artisanale évoluent.

Le maire de Varengeville sera aussi très attentif à l'impact sur l'environnement, c'est-à-dire aux retombées et au développement du tourisme.

Je vous remercie. Je suis désolé, je dois partir car j'ai trois réunions en même temps. Je suivrai attentivement ce débat.

Clément MABI : Merci. C'était une prise de position sur plusieurs volets : la protection de la pêche...

Patrick BOULIER : Pour moi, c'est l'équation économique.

Clément MABI : Et le volet environnemental qui sera traité dans la deuxième table ronde.

Patrick BOULIER : Il fait partie de l'équation économique.

Clément MABI : Merci pour cette prise de parole.

Frédéric WEISZ, Maire Adjoint de Dieppe : Bonsoir. Je vais revenir sur cette équation économique. Les chiffres annoncés : 2 milliards d'euros d'investissement, sont énormes et méritent bien un débat, nous en sommes tous convaincus. J'aurais aimé, dans le cadre de l'équation économique, que l'on intègre tout ce qui relève des coûts carbone liés à la construction du projet et des émissions carbone. Cela me paraît important, pour mesurer le projet d'énergie renouvelable offshore par rapport à d'autres types d'énergies renouvelables ou fossiles, de mesurer l'impact de ce projet-là au regard des coûts engendrés, et notamment à l'heure de la transition énergétique, où l'on parle de réchauffement climatique, l'axe de la transition énergétique doit être le chapeau qui conditionne l'équation économique sur l'ensemble des projets énergétiques que l'on doit mettre en œuvre sur le territoire, aussi bien sur le territoire français qu'au plan européen ou mondial. Merci.

Clément MABI : Merci pour cette prise de position qui replace un peu le projet dans cette préoccupation de transition énergétique.

Gérard MONTASSINE, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Nord-Pas-de-Calais-Picardie : Je m'adresse surtout à la CRE ; je voudrais essayer de savoir si c'est arrivé jusqu'à leurs oreilles que les marins-pêcheurs sont hostiles à cette espèce de zone imposée sur le secteur par un phénomène très complexe, que l'on connaît bien. S'ils sont au courant que cela pose autant de problèmes, pourquoi l'ont-ils relancé exactement ? Est-ce juste pour nous embêter ou pour faire plaisir à d'autres ? Je ne comprends pas. Êtes-vous masochistes au ministère ? Avez-vous vraiment envie que l'on casse tout ?

Nous avons fait des propositions, il faut essayer de déplacer la zone pour la mettre dans un endroit où il n'y ait pas d'impacts pour nos professions. Bien sûr, cela changera les données du problème. Vous nous avez présenté des choses avec des répartitions : 50 % pour les communes impactées visuellement ; et même les 35 % nous n'en avons pas besoin, vous pouvez les conserver. Nous n'avons pas besoin de ce projet au Tréport car cela fait mourir le secteur !

(Applaudissements.)

Clément MABI : M. Leininger veut-il répondre à cette interpellation ?

Christophe LEININGER : J'apporte une précision. La CRE n'est pas en charge de la politique énergétique, ce n'est pas nous qui décidons de lancer un appel d'offres sur la filière éolien offshore, c'est bien le ministère de l'Énergie qui décide du nombre de MégaWatts à pourvoir, de la filière et de l'endroit. La CRE est finalement la petite main qui instruit les dossiers qui lui sont transmis et qui les examine avec les critères qui lui sont fournis. Nous ne prenons pas de décisions sur le fait de savoir si la zone est bien choisie, s'il y a des conflits d'usage, etc. Bien que nous en ayons connaissance ce n'est pas à nous de décider de l'opportunité ou non de lancer un appel d'offres. C'est très clair. Cela relève bien du ministère. J'aurais peut-être dû commencer par-là, je rappelle que la CRE est une autorité indépendante et qu'à ce titre-là elle garantit que la procédure d'appel d'offres est transparente et que tous les candidats sont traités de manière non discriminatoire. On s'assure des données économiques mais on en reste là. Toute la partie politique énergétique, ce n'est pas nous.

Nous avons eu néanmoins l'occasion de nous exprimer sur la question des appels d'offres offshore, dans le cadre d'un rapport publié l'année dernière, dans lequel nous disions qu'il nous semblait (ce n'est pas Christophe Leininger qui parle, c'est le collège de la CRE qui le dit) qu'un appel à projet piloté par le Gouvernement, avec une zone bien identifiée, serait plus efficace que les processus d'appels d'offres que l'on a connus en 2011 ou 2013. C'est la position de la CRE au titre de l'appel d'offres dans son ensemble, pour l'éolien offshore dans son ensemble, mais sur cet appel d'offres en particulier nous n'avons pas d'avis à donner sur les problèmes que cela peut poser au niveau local. Malheureusement, nous nous contentons d'instruire les éléments économiques des dossiers.

Clément MABI : Merci pour cet élément de précision, je crois que c'est un élément important à verser au débat. Donc, ce choix de la zone relève de la responsabilité du ministère. Je crois que cela répond à un certain nombre d'interrogations.

Marion LETTRY, Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) : Je représente les professionnels du secteur des énergies renouvelables. J'apporte plus un témoignage qu'une question, pour faire écho aux questions et à ce qui a été indiqué par le maître d'ouvrage sur le sujet de l'emploi et de la création d'usines. C'est un témoignage assez concret d'une démarche portée par l'État et par le pays France, et pilotée par le Syndicat des Énergies renouvelables, qui s'appelle « Windustry France » et qui est une première brique de la structuration de cette filière industrielle de l'éolien offshore dont on parle aujourd'hui. Ce n'est pas forcément facile de se projeter à l'horizon de la réalisation de ces projets, de voir ce que représentera cette filière industrielle, mais d'ores et déjà on constate que des PME (essentiellement) sont attirées par la filière éolienne offshore et cherchent à se diversifier dans ce secteur. Ce sont des entreprises issues des milieux traditionnels de l'industrie : la mécanique, la chaudronnerie, principalement, qui bénéficient du programme d'accompagnement porté par les pouvoirs publics et que l'on aide à se diversifier vers le secteur de l'éolien. On voit donc des réalisations assez concrètes de ce que deviendra cette filière industrielle de l'éolien offshore en France ; 50 entreprises sont accompagnées par ce programme, 20 sont en cours de sélection. A terme, ces entreprises ont l'espoir de diversifier leur activité et surtout de porter leur savoir-faire et leur technologie à l'export. On parle bien d'une filière industrielle française qui se développera sur notre territoire, avec la création de 10 000 emplois – ce sont les chiffres avancés pour les six premiers projets retenus à l'issue des appels d'offres lancés par le Gouvernement. Je ne parle que d'emplois directs (d'autres chiffres ont été exposés tout à l'heure). Ces emplois et créations d'usines se feront bien sûr dans l'espoir d'exporter des savoir-faire et des technologies françaises à l'international.

Clément MABI : Sur les emplois, on nous a relayé aussi une question sur les bateaux de maintenance, qui sont de votre responsabilité ; concernant leur pavillon, avez-vous des éléments ?

Claude MIDI : J'ai donné tout à l'heure des éléments sur les pavillons pour la phase de construction. Votre question porte sur la maintenance, j'ai clairement indiqué (nous pourrions y revenir) la nature des emplois locaux créés. Ensuite, l'idée est bien que les bateaux partent de Dieppe et du Tréport et qu'ils soient les ports de base pour ces activités de maintenance. Ce seront bien sûr des bateaux de ces ports-là.

Clément MABI : C'est la question du pavillon qui était posée.

(Intervention inaudible.)

Claude MIDI : Nous l'appelons de nos vœux, comme vous. Nous ne vous disons pas que les pavillons seront étrangers, nous avons la volonté farouche que les bateaux de maintenance aient un pavillon français – j'espère que l'ensemble du territoire le fera avec nous. Nous travaillons de façon très proche avec les acteurs locaux. C'est une vraie volonté, nous y arriverons ensemble.

Clément MABI : Nous notons que les attentes sont très fortes sur ce sujet.

Claude MIDI : Les nôtres aussi.

Loïc THOMAS, Armement TSM (Armateur de navires techniques) : Bonsoir. L'intervention vient à point sur le sujet du pavillon des navires. Nous avons la ferme intention d'armer des navires avec un pavillon français, avec des marins français ; c'est notre mode de fonctionnement dans le domaine maritime, avec les navires techniques que nous armons déjà. Nous transmettons cette exigence et nous appuyons fortement auprès des sociétés de projet et des donneurs d'ordres pour qu'ils jouent ce jeu-là également car nous avons malgré tout un handicap : le fait que les Anglais, les Danois, etc., ont dix ans d'avance sur nous.

Je voudrais apporter le témoignage de TSM et la vision d'une PME normande de taille moyenne qui a des ambitions de développement dans l'éolien offshore. Il est certain que l'on pourra créer des emplois et beaucoup d'emplois français, car ce n'est pas notre philosophie de faire autre chose. Ce sera notre degré d'exigence de proposer des niveaux de coûts et d'emmener toutes les sociétés de projets avec nous pour qu'elles construisent des projets avec les gens du territoire et les sociétés du territoire. Je pense pouvoir attester que l'on est sur la bonne voie. Nous avons commencé à travailler sur différents projets. Concernant le projet du Tréport, nous nous mettons en route au fur et à mesure, il s'agit de former tous nos marins et l'encadrement de la société, de parler anglais, d'être certifiés, d'avoir des niveaux de sécurité et de qualité extrêmement élevés. Nous commençons sur de petites opérations. Nous investissons dans du matériel dès aujourd'hui pour être prêts dans 5, 7 ou 8 ans. Je déplore tous les jours que cela n'aille pas assez vite en France, les étrangers sont prêts à débouler avec les navires et l'expérience qu'ils ont déjà, mais il y a une volonté de nous faire travailler quand on peut, quand on a les navires. Un gros navire fait des forages au Tréport mais malheureusement aucun navire français ne peut les faire. Vous pouvez compter sur moi pour être le premier à râler auprès des projets quand un navire anglais vient et fait la taille de nos navires, alors que nous pourrions faire le travail.

Notre démarche est donc celle-là. Les premières opérations que nous avons faites se sont bien passées, nous gagnons la confiance au fur et à mesure des porteurs de projets, plus cela va plus on nous confie de gros projets.

Au-delà du soutien que nous apportons, sur plusieurs sujets, que ce soit la période de construction ou la période de maintenance, l'important est aussi que les projets se fassent le plus vite possible...

Dans la salle : Mais là, vous nous faites mourir !

Loïc THOMAS : Malheureusement, je ne suis pas compétent sur la zone, je vous parle d'une PME qui travaille dans le maritime, crée des emplois de marins, des emplois « pavillon français ». Je suis le premier à déplorer qu'il y ait un conflit sur la zone mais l'État lance un appel d'offres après des années d'études sur le meilleur emplacement. Je ne veux pas rentrer dans ce sujet.

Il y a aussi des possibilités d'exporter pour les entreprises françaises dans ce domaine-là et on ne se limite pas seulement au parc français. Je vais vous donner un exemple, si cela fait sourire certains. Compte tenu de notre savoir-faire nous avons décroché un premier contrat en Angleterre l'année dernière, nous avons été testés pendant un mois, nous sommes restés six mois avec huit hommes et un bateau en Angleterre, nous étions très contents de cette expérience. Le client ayant apprécié notre travail, nous y sommes retournés six mois avec un bateau français et que des Français à bord qui au début ne parlaient pas bien anglais, mais nous nous sommes accrochés, nous sommes intervenus sur des travaux de survey de câbles au pied d'éoliennes, puisqu'il y avait de petites opérations d'entretien à faire. Avec un bateau spécifique, un savoir-faire en l'occurrence de quatre gars venant de la pêche et qui se débrouillent très bien pour certaines opérations très particulières, nous avons fait deux fois six mois de travail et aujourd'hui nous discutons avec ce client anglais qui a repéré notre savoir-faire français sur le fait de concevoir un nouveau bateau et d'avoir une collaboration sur le long terme. Donc, en prenant le train en marche dès maintenant et en avançant, et en étant motivés, nous pourrions non seulement faire du bon travail chez nous mais aussi avoir des opportunités. Sur certaines choses en particulier, on pourra partir à l'export.

Nous apportons clairement notre soutien en tant que PME à ce projet qui nous paraît extrêmement important.

Clément MABI : Merci, nous avons compris votre message sur cette question de l'emploi, les attentes d'un côté, et la volonté que ce soient des emplois locaux. Nous avons entendu aussi ce problème de la concurrence des emplois étrangers avec une certaine avance dans la formation et dans les moyens des bateaux.

Olivier BECQUET, CRPMEM de Haute-Normandie : Nous sommes assez étonnés du tour de magie qu'il y a autour de l'emploi dans l'éolien. Pour une filière qui n'existe pas, sur une machine qui n'existe pas, on fait des projets, on aligne des chiffres. Au niveau de la pêche, on peut en faire autant.

On voit qu'en France il y a énormément de licenciements, partout, dans des structures qui existent, l'industriel, tous les secteurs, et par magie dans l'éolien on va créer des emplois, on ne sait pas comment, les maintenir, on ne sait pas comment, et dans un contexte de concurrence étrangère ; surtout que le consortium n'est pas franco-français. C'est un consortium avec des Européens donc il n'y a pas beaucoup d'intérêt à ne faire travailler que des Français dans une installation pareille.

Des entreprises souhaitent travailler pour l'éolien, nous le comprenons, nous sommes des entreprises de pêche, mais elles génèrent de l'emploi, nous comprenons que tout le monde ait envie de travailler dans une histoire dès lors qu'elle crée des bénéfices. On peut aussi comprendre qu'il faut privilégier des gens qui ont déjà un travail dans un secteur et qui ont besoin de ce secteur-là parce que pour nous, la pêche ne peut se faire que dans ce secteur-là. Les fonds sont ainsi, ce n'est pas de notre faute, en revanche ailleurs (nous le faisons voir pour Fécamp) nous sommes prêts à discuter sur un autre aspect, dans une autre configuration, et il faut au moins que toutes les entreprises à terre qui veulent travailler pour ce secteur comprennent que la pêche a une position ferme concernant ce refus. Vous pouvez le comprendre, surtout que pour vous, partant de Dieppe, que ce soit à droite ou à gauche, cela ne doit pas changer grand-chose. C'est un aspect tout à fait légitime, nous avons du mal à comprendre.

Concernant la répartition, les 50 % pour les mairies sont de la compensation. Une action chez GDF, c'est autour de 17 €, s'il y a des actions dans des groupes comme cela, c'est pour intéresser les gens

par le biais de la Bourse, il va falloir rémunérer ces actions. Aussi, les 7 milliards par an, quand on sait qu'il y a 35 % pour la pêche... On parle depuis dix ans des compensations pour la pêche, personne n'a la règle de calcul pour redistribuer à la pêche. On dit que ce sera donné au Comité national, il ne sait même pas ce qu'il pourra faire de cet argent faute de règle de calcul pour redistribuer. En revanche, pour les mairies on connaît la règle. Elles sont dans les terres, quelques-unes sur le littoral, elles ont toutes envie d'avoir beaucoup d'éoliennes parce que cela donne de l'argent facile. Dans notre Chambre de Commerce au Tréport nous avons le maire d'une commune qui est dans les terres, qui est parti pour mettre des éoliennes sur sa commune. Cela ne le gêne pas, là où il les met il ne les verra pas – cela embêtera l'autre, mais ce n'est pas grave.

Donc, les maires des communes du littoral vont toucher de l'argent alors que le projet est en mer, ils n'auront aucun problème pour naviguer dans ce secteur-là, ils savent que la règle sera établie pour récupérer cet argent. Nous, c'est la pêche du littoral qui sera concernée, et on va donner cela à un Comité national qui ne saura pas quoi en faire. Où est la règle ? En plus, 7 milliards d'euros, quand on sait qu'un bateau de 25 mètres aujourd'hui, c'est 4 millions d'euros. On en touche 35, cela ne fait pas grand-chose, on ne pourra même pas renouveler une flottille avec cet argent. Comme dit Gérard, cet argent-là on n'en a pas besoin, on n'en veut pas, il n'y a pas d'intérêt !

Si vous voulez avoir une discussion comme nous l'avons avec Fécamp, acceptez, comprenez que l'on déplace cette zone, c'est aussi simple que cela. Vous pourrez travailler sur l'éolien, aucun problème, nous voulons que tout le monde travaille.

(Applaudissements.)

Clément MABI : Merci. Ce sera repris dans la troisième séquence, on touche déjà au projet de territoire.

Dominique GARÇONNET, Président de la CCI de Dieppe : Bonsoir. J'ai déjà eu l'occasion de préciser lors de précédentes réunions publiques que je comprenais et entendais les positions des pêcheurs. Je comprends les propos de M. Becquet, je reconnais que l'on peut entendre vos propos, mais je voudrais témoigner et indiquer que sur ce territoire dieppois nos entreprises sont organisées en clusters car nous avons essentiellement des TPE et PME, pour répondre aux demandes et aux appels d'offres que fera le consortium. Il y a déjà des contacts établis. Ces clusters représentent 130 entreprises pour Dieppe Méca Énergies, une trentaine pour Dieppe Navals et cela représente au total 9 000 emplois. Je pense que ces entreprises peuvent être rendues pérennes et même avoir de nombreux développements grâce à cette nouvelle filière. On ne peut donc pas l'ignorer, c'est la raison qui nous amène à être favorables à ce projet d'éolien, même si je comprends les positions du monde de la pêche.

Christophe PORTIER, Élu régional en Picardie : La collectivité que je représente est favorable à ce projet. Comme l'a dit M. Becquet, il ne s'agit pas d'opposer les activités entre elles. Le contrat qui doit pouvoir se monter est aussi d'obtenir du préfet maritime qu'il y ait de la navigation à l'intérieur de ce parc et que les activités se conjuguent ensemble, et pas l'une contre l'autre. C'est important et cette décision-là sera forcément coconstruite ; aller à la confrontation n'est pas le meilleur chemin pour avancer.

Concernant le prix qui a été rappelé dans le cadre de ce débat, une politique énergétique a été définie et il faudrait comparer l'ensemble des avantages et inconvénients de toutes les énergies, ne pas seulement voir le parc offshore, son coût isolé du reste, mais aussi ses avantages en termes d'efficacité énergétique, de résistance par rapport aux fluctuations du coût de l'énergie car quand l'Arabie Saoudite ferme le robinet nous avons 30 milliards en plus dans la balance des paiements, et inversement, quand elle l'ouvre, 30 milliards de moins. Ces aspects doivent aussi être pris en compte, la consommation d'eau (le nucléaire est très consommateur d'eau douce). L'ensemble des avantages

et inconvénients, notamment, les coûts externes : la pollution de l'air des énergies fossiles, les déchets nucléaires, sont des coûts externalisés à réintégrer ensuite, qui sont payés autrement. Là, on a un coût global installation/démantèlement. Comparons des choses comparables et tout ce qui ne figure pas forcément dans le tarif à un moment donné. Chaque réacteur dont la durée de vie doit être prolongée, c'est un milliard d'euros par réacteur ! Pour les mettre aux normes de Fukushima ; 56 réacteurs en France ! Vous voyez bien les prix à mettre en vis-à-vis du coût des appels d'offres. C'est un coût très important pour la collectivité, il ne faut pas le nier, mais il se justifie aussi par les avantages qu'il y a à développer les énergies renouvelables sur de nombreux sujets (pollution, etc.).

Si ce coût est important aussi, c'est pour développer une filière française. Je m'adresse aux porteurs du projet. Il faut que les cahiers des charges que vous développez pour avoir des industries qui soient des services associés à l'ensemble de ce parc permettent clairement à toutes les entreprises françaises locales et régionales de mettre le pied à l'étrier. Comme l'a dit Monsieur, il faut pouvoir se qualifier. Certains sont partis depuis 10 ans, 20 ans, dans ce secteur d'activité, aujourd'hui des entreprises françaises peuvent rentrer dans cette filière. Des efforts sont faits, notamment par la collectivité dans laquelle je suis, pour les aider à rentrer et trouver des marchés émergents, mais cela ne pourra se faire que si vous prenez vos responsabilités pour qu'elles puissent être au rendez-vous avec votre aide. Si vos cahiers des charges sont trop exigeants sur les normes qui ont été fixées par des Danois ou des Allemands sur des parcs qui ont été construits il y a longtemps, on n'arrivera pas à faire rentrer les Français dans la filière, les régionaux non plus. Donc, attention à ne pas avoir des critères de qualité qui seraient contre-productifs du point de vue de la filière française et des acteurs régionaux. C'est vrai pour la flotte, pour les services, pour l'industrie. Vous devez passer les commandes mais aussi aider les entreprises à se qualifier pour travailler avec vous. Les collectivités le feront volontiers, aussi, dans leur rôle.

Clément MABI : Nous devons laisser à M. Midi le temps de répondre. Vous pouvez participer aux deux tables rondes suivantes ou poser votre question par écrit.

M. Midi, il y a eu des éléments importants sur la question du cahier des charges, et la question de la concurrence des pays étrangers en termes d'emploi.

Claude MIDI : Je vais apporter un soutien et quelques éléments d'éclairage à la filière en phase de construction. Nous avons évidemment la volonté d'aider. Laurent Bague qui est là, est pour votre zone un interlocuteur fort au niveau des PME. Nous travaillons bien sûr avec le territoire, qui s'est organisé pour nous mettre en relation avec ces PME. J'entends votre remarque, nous avons effectivement des exigences en matière de sécurité et de qualité, mais M. Thomas a montré que des entreprises arrivent à relever le défi, nous allons vous aider à le faire, les CCI aussi savent accompagner les PME pour monter sur ces prestations et en termes de compétences.

Nous démarrons tôt par rapport au projet, probablement tard par rapport à la concurrence étrangère. Il y a sûrement dès aujourd'hui de belles histoires à raconter. Ce sera demain encore une filière à construire. Quand il y aura les usines d'Adwen au Havre, des prestataires à Dunkerque, et ces deux sites d'exploitation, il y aura un appel à des prestations nécessaires, avec la volonté qu'elles soient locales. Mais, j'ai entendu votre remarque, nous ferons tout pour vous accompagner sur ces projets-là, c'est certain.

Clément MABI : Merci. Nous allons conclure cette table ronde. Je repasse la parole au président de la Commission, Etienne Ballan.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup à tous. L'équation économique du projet est un sujet qui n'est pas simple. Nous avons entendu beaucoup de chiffres, un peu dans tous les sens, il y a sans doute encore un effort à faire pour clarifier les choses, encore obscures selon certains, des choses aussi de l'ordre de la prospective et du projet, et de l'affichage de la volonté. Je vous remercie car la question

énergétique dans laquelle s'insère ce projet est extrêmement complexe. Nous avons fait cette première conférence au mois de mai, nous poursuivons et nous avons avancé sur quelques sujets, bien sûr pas sur tous et je vous donne rendez-vous aux réunions suivantes, notamment aux auditions d'acteurs, le 8 juillet, où nous pourrions à nouveau traiter cette question.

SÉQUENCE 2

L'insertion du projet dans le milieu marin : quels impacts sur l'environnement et sur la pêche professionnelle ?

Etienne BALLAN : J'appelle à la tribune M. Vigné, le représentant du CEREMA. M. Becquet et M. François, je crois que vous serez tous les deux à la tribune également. Enfin, Christophe Leblanc.

Pour ceux qui avaient des questions et ont été frustrés, excusez-moi, gardez-les pour l'autre séance assez longue de questions.

Cette deuxième séquence est sur des choses que nous avons un peu évoquées, sur les questions d'emplacements de zones, d'impacts sur les usages et d'impacts sur l'environnement. C'est Clément Mabi qui va vous donner, avec le plus de sincérité possible, en tout cas l'effort que la Commission a fait pour être fidèle le plus possible aux propos qu'elle a entendus dans les différents temps du débat, pendant une dizaine de minutes, puis nous vous demanderons si vous avez des questions complémentaires et nous aurons ensuite nos intervenants.

Clément MABI : Je reviens sur ce que nous avons entendu sur ces questions d'impacts sur l'environnement. Ce sujet est très fortement revenu lors des débats mobiles. Beaucoup de gens ont exprimé des craintes et des questionnements.

On a vu émerger un point de convergence, quelque chose qui est ressorti très largement : un besoin de connaissances et d'études approfondies sur les enjeux et impacts sur l'environnement. On a pu noter notamment un manque de retours d'expérience sur les parcs déjà existants en Europe.

On a noté également qu'un certain nombre d'études sont prévues par le porteur de projet notamment dans le cadre de la levée des risques et des demandes d'autorisation qu'il aura à faire, là encore dans le cadre de l'appel d'offres, mais certains acteurs dont notamment FNE, ont jugé qu'il était nécessaire de demander une étude complémentaire, comme cela a été évoqué en introduction, sur le bruit généré par le parc, en deux temps, sur la phase de chantier puis sur la phase d'exploitation. Comme cela a été expliqué, cette étude sera menée dans les semaines qui viennent et va contribuer, nous l'espérons, à apporter un certain nombre d'éléments de réponse, qui seront ensuite versées au débat pour contribuer à approfondir ce besoin de connaissances, en attendant d'avoir les éléments produits par les études du maître d'ouvrage.

On a vu également une proposition émerger sur le fait que la fiscalité spécifique à l'éolien en mer pourrait en partie au moins financer ces études, pour contribuer à mieux connaître les enjeux et impacts qui ont fait l'objet de très nombreuses questions pendant ces deux tiers de débat.

Des incertitudes ont été exprimées, on en a relevé plusieurs, sur l'impact des champs magnétiques, des vibrations, du bruit, de ce que l'on appelle la turbidité (à quel point l'eau devient trouble), les poissons et la vie sous-marine dans son ensemble, ainsi que sur le relief sous-marin, ce que l'on appelle les dunes hydrauliques. Il y a également des incertitudes sur « l'effet récif » et les éventuelles modifications d'habitat de la ressource halieutique, autrement dit les poissons, et tous les autres animaux qui vivent dans les fonds marins.

A ce sujet, un certain nombre de propositions ont émergé du débat, on en a relevé certaines dont une du maître d'ouvrage, sur la nécessité de penser un agencement du parc pour tenter de limiter

ces impacts qui sont, note-t-il, surtout localisés au pied des éoliennes et au niveau du câblage de raccordement. Il y a également eu l'idée d'un calendrier des travaux adapté aux cycles marins et des dispositifs de réduction du bruit à envisager, à l'image de ce qu'on appelle les rideaux de bulles, qui diminuent les vibrations émises lors des travaux et par le parc.

Enfin, il a été proposé de créer un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) pour assurer le suivi souhaité par le porteur de projet et le public. Un GIS permet d'associer des chercheurs et des acteurs de terrain pour s'intéresser à un certain nombre de thématiques et les rassembler dans une institution.

La question des modifications des courants et des traits de côte a été également posée. Sur ce point, le porteur de projet circonscrit l'impact sur les courants et sédiments, encore une fois, au pied des éoliennes, et à la phase de chantier.

Des inquiétudes sont liées aux conséquences environnementales d'un éventuel accident, notamment à proximité de la centrale nucléaire de Penly, qui serait favorisé par le parc ou par les interférences radars. Également, sur les impacts sur les oiseaux, notamment exprimées pendant l'atelier Environnement ; ces impacts se limiteraient-ils aux oiseaux migrateurs ? Dans quelle mesure seraient-ils touchés, sachant qu'ils privilégient la proximité de la côte ? On s'est aussi rendu compte que cela mériterait d'être étudié, là encore, plus finement, par exemple avec une cartographie des migrations, et mesuré, avec une proposition autour de l'installation de palpeurs.

La question du raccordement à Penly a été posée, et de l'emplacement du poste de transformation qui demande 6 hectares, pour qu'il soit éventuellement souterrain. Il est demandé d'épargner la vallée de l'Yerres qui est classée Site d'Importance Communautaire (SIC).

Il y a eu des questionnements autour de la pêche professionnelle, qui ont été relayés tout à l'heure lors des discussions avec le public, ils seront évoqués à nouveau dans la table ronde à venir.

Lors du dernier atelier notamment, on a vu émerger le fait que le parc ne représente pas un obstacle majeur pour les navires de commerce et les ferries transmanche. En revanche, on a noté que les pêcheurs, et dans une moindre mesure les plaisanciers, sont les plus impactés. Les Comités des pêches régionaux ont d'ailleurs précisé à de nombreuses reprises que la zone est exceptionnellement riche en ressources halieutiques (beaucoup de poissons et un grand nombre de variétés).

De nombreux participants au débat (beaucoup, là encore, en débat mobile) manifestent leur solidarité auprès de la profession, c'est très fortement ressenti et entendu, notamment au Tréport.

Il y a aussi un certain nombre de participants qui relativisent cet impact sur la pêche en émettant l'idée que les pêcheurs disposent d'autres espaces et espèrent même un effet réserve – les poissons se développent dans cette zone et sont pêchés ailleurs.

Ensuite, il y a la question de la réglementation concernant la navigation au sein du parc et la réglementation des pratiques de pêche, qui est encore une fois incertaine. Comme cela a été évoqué tout à l'heure, elle relève de la Préfecture maritime qui, pour chaque parc, mène une démarche d'instruction suite aux demandes d'autorisation déposées par le porteur de projet, qui propose un agencement du parc (un placement des éoliennes) qui favoriserait le maintien de la pêche au sein du parc, en faisant appel à des arts dormants et traînants. Les retours d'expérience sur cette question sont relativement lacunaires et soulèvent un certain nombre d'inquiétudes. La Grande Commission Nautique recommanderait de ne pas autoriser les engins de pêche de nuit dans le parc éolien de Fécamp car les opérations de sauvetage par hélicoptère y seraient périlleuses de nuit ; une inquiétude assez forte a été exprimée. Ce retour d'expérience soulève des questions.

La sécurité au sein du parc et autour a été évoquée tout à l'heure, elle doit être assurée en prenant un certain nombre de mesures. Le porteur de projet a prévu des procédures de sauvetage et un balisage maritime et aéronautique (pour les avions et pour les bateaux) pour que le parc soit vu, notamment de nuit. D'autres outils et instruments sont envisagés, comme l'installation de radars déportés, la mise en place de systèmes de signalisation aux navigateurs. Ces éléments sont à l'étude.

Également, ont été évoquées par un certain nombre de participants les restrictions à la zone, par exemple en contrôlant les entrées et sorties, en interdisant la présence de la navigation de plaisance, notamment en semaine ; également, une formation des professionnels sur ces questions de sécurité.

A été proposée la mise à disposition d'un poste d'assistance et de sécurité à Dieppe, avec un bateau remorqueur et des bateaux de sauvetage, ou encore celle d'un hélicoptère avec canaux de sauvetage sur le poste électrique en mer.

Voilà un certain nombre de propositions qui ont été versées au débat public.

La richesse de la zone amène les pêcheurs à proposer une zone alternative – évoquée encore ce soir – à l'ouest du chenal d'accès à Dieppe. Lors du dernier atelier, la DREAL a rappelé que le projet actuel s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres qui a fixé les zones d'étude – cela a été évoqué aujourd'hui également, la CRE nous a rappelé la responsabilité ministérielle sur cette question. La modification de la zone contribuerait à remettre en cause la validité de l'appel d'offres. Les pêcheurs estiment que la zone actuelle n'a pas fait l'objet de suffisamment de concertation avec la profession et que la rupture de l'appel d'offres pourrait même être préférable, même si elle occasionne des frais. Le porteur de projet estime que dix ans seraient nécessaires entre l'identification d'une zone et la réalisation du parc, donc si l'on change la zone maintenant la réalisation des objectifs de la loi sur la transition énergétique serait retardée d'autant.

Enfin, quelques questions pour interpeller nos intervenants :

- Suivant quels critères la zone du Tréport a-t-elle été évaluée comme propice au développement d'un parc éolien ?
- Les pêcheurs ont proposé à l'État une autre zone d'étude, entre les appels d'offres 1 et 2, quelle suite a été donnée ?
- Sur quels éléments la zone alternative proposée aujourd'hui se fonde-t-elle ?
- Comment permettrait-elle une meilleure conciliation des usages de la mer avec un parc éolien ?
- Quelles sont les contraintes prises en compte dans la définition de l'agencement, donc le placement des éoliennes et leur localisation au sein de l'aire d'étude actuelle ?
- Quelles autres modalités de composition du parc seraient possibles pour limiter les impacts sur les activités existantes, en particulier sur la pêche ? Quelles conséquences auraient-elles sur l'économie générale du projet ?

Deux questions sur les aspects plus environnementaux :

- Quel est l'impact environnemental du projet sur les fonds marins, quelles mesures peuvent-être prises pour le limiter ? Cela fait échos aux attentes évoquées tout à l'heure.
- Quelle articulation entre parc éolien en mer et parc naturel marin ?

Je vous remercie.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, Clément. Comme tout à l'heure, je vous propose si vous le souhaitez de prendre la parole pour compléter cette série de questions. Nous allons remettre à l'écran la première diapositive de questions, qui est la plus dense. Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter sur des choses que l'on a peut-être manquées ou des éléments qui ont déjà été amenés en débat et que vous ne retrouveriez pas dans cette présentation. Merci d'être assez brefs dans vos questions.

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES DU PUBLIC

Jean-Marie BYHET : J'entendais ce monsieur tout à l'heure qui me disait que les bateaux pourraient travailler dans ce fameux parc éolien. En tant que patron pêcheur, je vous avoue que je ne m'y aventurerais même pas, avec le courant, le mauvais temps, on n'est pas à l'abri de prendre un bout dans l'hélice, le chalut, etc. Je ne m'y aventurerais pas. Si les autres veulent s'y aventurer, je leur souhaite bon courage, c'est tout, je voulais dire que pour moi ce n'est pas possible, même en agençant le parc. Je vais vous dire encore quelque chose.

Etienne BALLAN : Allez-y, mais posez des questions si c'est possible.

Jean-Marie BYHET : Un de mes amis revient du Nord tous les 15 jours, il pêche en Mer du Nord, il passe côté anglais naturellement, du côté de Douvres, aussitôt qu'il approche, on l'appelle ! « Monsieur, faites attention, ici c'est un parc éolien, vous n'avez pas le droit d'être à une certaine distance, vous n'avez pas le droit d'approcher ». Donc, de là à faire travailler les bateaux dedans... Je vais vous amener mes copains, vous allez voir ce que c'est qu'un 25 mètres avec mauvais temps, avec 40 nœuds, vous allez voir !

Patrick DOMENGET : Sur l'une des diapositives, il était fait mention de la Grande Commission Nautique du projet de parc éolien de Fécamp.

Etienne BALLAN : Pouvons-nous revoir la diapositive s'il vous plaît ?

Patrick DOMENGET : Pour l'égalité de tous les participants au débat public, pourrait-on disposer le plus rapidement possible, comme on a eu celui de Courseulles, du compte rendu de cette Grande Commission Nautique de Fécamp, évidemment pour s'apercevoir des différents aspects qui ont fait l'objet de cette Grande Commission Nautique ?

Etienne BALLAN : Merci, je pense que l'on posera la question à la DREAL au moment de lui passer la parole. Y a-t-il d'autres intervenants ? Je précise simplement suite à l'intervention de M. Domenget qu'à l'atelier du 12 juin nous avons effectivement diffusé et distribué avec l'accord du préfet le compte rendu de la Commission Nautique sur le parc de Courseulles, mais pas sur celui de Fécamp.

Jean-Philippe TACONET : Bonsoir. Je représente une entreprise de services aux navires, nous travaillons dans les ports français. J'ai entendu la demande des pêcheurs de revoir cette zone de pêche. La présentation qui a été faite évoque une dizaine d'années de report du projet. Je voudrais mettre cela un peu en perspective avec un constat que nous faisons aujourd'hui. Nous travaillons beaucoup pour le secteur pétrolier et nous constatons comme vous tous, je pense, que les trafics pétroliers en France sont en baisse, le secteur du raffinage est en crise, on a vu beaucoup de raffineries délocalisées ces dernières années sur les pays du Golfe notamment, sur l'Inde, et aujourd'hui le raffinage est une industrie qui est en baisse en France et en Europe. Donc, je crois qu'il est urgent de ne pas retarder l'émergence des énergies renouvelables en général. Nous-mêmes, au sein de notre entreprise qui est une PME, nous avons une baisse de travail induite par le secteur pétrolier et aujourd'hui, nous constatons une montée en puissance de nos heures de travail sur les énergies renouvelables, les EMR à Brest ; et déjà aujourd'hui l'éolien à Dieppe nous occupe beaucoup, cela représente un tiers de notre activité puisque nous manutentionnons les éoliennes.

Là, il s'agit d'éoliennes terrestres, mais cela occupe à peu près un tiers de notre activité ici, sur le port de Dieppe.

Etienne BALLAN : Excusez-moi, avez-vous une question ? Parce que le principe est de poser une question complémentaire.

Jean-Philippe TACONET : C'est un témoignage.

Etienne BALLAN : D'accord, merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions complémentaires ? Pendant ce temps, je vais donner une précision sur le début de votre intervention, Monsieur. Nous n'avons peut-être pas été tout à fait clairs. Il ne s'agit pas de dix ans de retard du projet, on en a discuté à l'occasion du 12 juin, il s'agit bien d'un délai de dix ans entre le moment de l'identification de la zone et le moment probable possible de mise en œuvre, ce qui veut dire que par rapport à la situation d'aujourd'hui c'est comme si l'on reprenait le projet là où il était en 2010/2011, donc on perd cinq années. C'est la conclusion de notre débat, de notre discussion du 12 juin. Donc ce n'est pas dix ans de retard, c'est bien cinq ans de retard. Suis-je clair ? D'accord. Après, on peut juger que c'est beaucoup, mais je précise que ce n'est pas tout à fait la même chose. Y a-t-il une dernière question ?

Jean-Jacques BRUMENT, Président de la Communauté de l'agglomération de Dieppe maritime : Je ne regrette pas de ne pas avoir été sélectionné pour les questions de la précédente table ronde puisque ma question est à mon avis, plus opportune maintenant que tout à l'heure.

Je voulais simplement dire que je porte totale adjonction à ce qui a été dit par M. le Maire de Dieppe et par M. Boulier qui est le délégué de la Communauté d'agglomération au Syndicat du Port ; ils se sont exprimés. Et puis, adjonction également totale à ce qui a été dit par M. le Président de la Chambre de Commerce de Dieppe. En gros, je suis favorable, mais j'ai deux questions, deux zones d'ombres. J'essaie de schématiser un petit peu ce que j'ai entendu depuis le début. Il y a deux zones d'ombre, pour lesquelles il semble être toujours difficile d'avoir des réponses, en tout cas qui ne me satisfont pas. On peut les résumer très rapidement. Ce sont les pêcheurs... Je vais reprendre les propos de mon collègue de Dieppe avec lequel je suis en total accord ce soir. Les pêcheurs de Dieppe, c'est l'identité de Dieppe, et c'est aussi d'ailleurs l'identité du Tréport et du secteur. Le deuxième point, c'est l'environnement. On a parlé du bruit mais il y a effectivement les fouilles qui vont être faites lorsqu'on va faire les travaux, il y aura aussi toutes les perturbations qui vont être apportées au moment de la gestion.

J'ai l'impression quand même que l'on n'est pas en train d'inventer l'eau chaude. Sauf erreur, il y a déjà dans des zones particulièrement poissonneuses en Mer du Nord, par exemple, des champs d'éoliennes, assez nombreux d'ailleurs, et depuis un grand nombre d'années ; en plus qui ont été installés par des pays dont je crois savoir qu'ils sont particulièrement soucieux de l'environnement. J'imagine qu'un certain nombre d'études préalables ont été faites et également des analyses du fonctionnement de ces zones. Cela permettra peut-être de les adapter, de vérifier avec notre littoral, nos fonds marins ; etc., comment cela fonctionne, mais, que je sache, à l'heure qu'il est, dans ces pays-là il n'y a pas eu de remise en cause des champs d'éoliennes qui ont été installés, par qui que ce soit, par les défenseurs de l'environnement, comme par les pêcheurs. Je crois qu'il faudrait essayer de lever la zone d'ombre, on peut le faire avec des études et des constatations et des éléments qui sont concrets. Merci.

Etienne BALLAN : Merci. M. Byhet, voulez-vous reprendre la parole ? Alors allez-y, en posant une question s'il vous plaît - j'insiste.

Jean-Marie BYHET : Oui, Monsieur, je voulais répondre simplement à ce Monsieur. Je suis allé à Esbjerg, au Danemark, il y a des champs d'éoliens partout et nous avons vu le maire d'Esbjerg qui nous a dit qu'avant il y avait 750 pêcheurs, 750 bateaux à Esbjerg. Il n'y en a plus que 35, Monsieur,

et ces fameux 35 bateaux font de la pêche minotière, ces bateaux pêchent le petit poisson sur les bancs que le parc éolien a cédés à ces pêcheurs pour nourrir les poissons en élevage.

Michaël HIDRIO, Le Havre Développement : Je suis plutôt intéressé par l'activité industrielle. Je voudrais poser une question suite à la réaction sur la diminution des activités de pêche à Esbjerg. A-t-on une idée de la relation entre l'installation des parcs éoliens et la diminution des activités de pêche ? Était-ce une tendance lourde avant ? Des études ont-elles été menées ?

Etienne BALLAN : Merci. Ce n'est pas M. Byhet qui va vous répondre, on va poser la question à la tribune.

Michaël HIDRIO : Je pense que des réponses sont déjà connues dans les Pays du Nord.

Etienne BALLAN : C'est donc un appel aux retours d'expérience, un peu comme Monsieur tout à l'heure. Pour être bien clair sur ce projet et cette question du rapport avec les usages de la mer, la Commission a souhaité faire un peu d'histoire pour essayer de comprendre comment on est arrivé à cette zone. Nous avons proposé au CEREMA de venir nous exposer cet élément et je remercie beaucoup M. Vigné pour sa présence. Au préalable, c'est le ministère, l'État, qui est le donneur d'ordre de l'ensemble de ce dispositif.

M. Lepetit, de la DREAL, je vous propose de nous donner les éléments de cadrage sur cet historique, avant d'entrer dans le détail avec M. Vigné.

Dominique LEPETIT, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement durable – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : Je vais revenir sur l'historique, ce qui apportera des précisions aussi en matière de calendrier.

Vous avez tous en tête que l'appel d'offres a été lancé en juillet 2011. Les premières études ont été lancées quelques années auparavant. Une lettre de commande a été envoyée par la ministre au préfet de Région à l'échelle des façades pour demander qu'une concertation soit menée au niveau local, à l'échelle de la façade, pour établir une programmation des zones propices. Cela a été fait au niveau de la Bretagne, de la Manche et de la côte atlantique. Il était précisé dans la lettre de commande envoyée par la ministre au préfet de Région : « Proposez des macro-zones permettant l'implantation de fermes commerciales (on appelait cela ainsi) et la détermination de secteurs dans lesquels des parcs éoliens pourraient s'implanter », avec une réponse attendue pour février 2010.

Suite à cette commande de la ministre au binôme préfet de Région/préfet maritime, deux réunions de concertation ont été organisées avec cinq collègues (représentants de l'État, collectivités locales, professionnels - dans ce collège il y avait les trois Comités des pêches puisque c'était à l'échelle de la Manche, Mer du Nord - les associations, et un collège d'experts : Ifremer, le SHOM, etc. Deux réunions de concertation ont été tenues par le préfet de Région et le préfet maritime en juin 2009 et en janvier 2010. Suite à cela, pour répondre à la commande du ministre, une proposition de macro-zones a été remontée, et des zones ont été identifiées : la zone de Fécamp, du Tréport et de Courseulles. La commande a été la même sur les différentes façades. Il y a eu une nouvelle demande du ministre : que la concertation soit prolongée et qu'il y ait de nouveaux échanges menés avec les acteurs locaux et plus spécifiquement les pêcheurs. Cette fois, la concertation a été restreinte, avec simplement les Comités des pêches associés à ces réunions.

Lors de la réunion qui s'est tenue en juin 2010, il y a eu un avis complémentaire remonté au ministère, qui faisait état des observations des pêcheurs suite aux premières cartes identifiées.

Cette diapositive vous présente le dispositif. La concertation s'est faite à partir d'éléments techniques apportés par le CEREMA. Il est le « bureau d'études » du ministère, qui a été missionné pour fournir des éléments servant de support à la concertation. Pierre Vigné reviendra sur les

modalités techniques. Ces cartographies ont permis de déterminer des secteurs sur lesquels les facteurs techniques étaient les plus favorables pour l'implantation des éoliennes en tenant compte de critères de sensibilité hiérarchisés avec trois niveaux : modéré, fort et rédhibitoire. Il y avait aussi des critères apportés par les industriels pour dire quelles étaient les conditions minimum d'implantation des parcs.

Ces documents de planification ont été remontés au niveau du ministère et la ministre a choisi les zones de moindre contrainte qui ont été inscrites dans le cahier des charges de l'appel d'offres. C'est le même dispositif qui a été reproduit pour la programmation des zones propices des deuxième et troisième appels d'offres.

Etienne BALLAN : Nous avons bien vu la procédure dans son aspect un peu historique. M. Vigné, je crois que vous êtes un de ceux qui ont un peu la mémoire de tout ce processus, nous sommes ravis que vous soyez là et nous vous écoutons.

Pierre VIGNÉ, Responsable du Pôle Politiques, aménagement et préservation du littoral – Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) : Le CEREMA est un bureau d'études, un établissement public à caractère administratif, depuis janvier 2014. C'est un établissement récent mais qui est issu de la fusion de 14 services techniques du ministère de l'Écologie.

Je vais vous présenter le travail réalisé par le CEREMA pendant le premier exercice de planification en 2009, en trois temps : la construction de la base de données, puis l'identification du gisement technique et enfin, quel a été notre appui aux services de l'État pendant la phase de concertation.

Concernant la construction de la base de données, l'objectif était de rendre comparables les trois façades maritimes puisqu'il s'agissait d'un exercice de planification nationale. Cette copie d'écran vous montre la zone d'étude (de couleur bleue jusqu'au rouge foncé), c'était 50 km en mer et/ou 200 m de profondeur. Pour la façade Manche/Mer du Nord, c'était clairement jusqu'à 50 km en mer.

L'idée était de collecter des informations disponibles en l'état de la connaissance en 2009 et d'essayer d'homogénéiser tout cela au niveau national. On avait également un besoin d'analyse, notamment pour la détermination du gisement technique, et un besoin d'archiver, d'accéder à ces données (la preuve : je suis là ce soir), d'avoir un historique des données utilisées à l'époque. Un outil de visualisation permettait à tous les acteurs de consulter les données ; il y avait un site Internet : Geolittoral.

La méthodologie de construction s'est passée en sept étapes :

- Collecter des données auprès de tous les acteurs : niveau local, niveau régional et niveau national. Les services de l'État ont été sollicités pour un recueil de données et ensuite, au moment de la concertation chaque acteur pouvait verser ses données.
- Intégrer ces données dans la base de données.
- Homogénéiser ces données.
- Décrire ces données pour conserver un historique.
- Une fois le travail d'intégration réalisé, identifier le gisement technique pour l'éolien posé mais aussi le houlomoteur, l'hydrolien et les éoliennes flottantes.
- Héberger les données dans des serveurs.
- Visualiser les données sur le site Géolittoral pour porter à connaissance.

On a regroupé au total une centaine de couches, que l'on a réparties en neuf familles thématiques :

- Des données en entrée, d'ordre technique, directement utilisées pour la détermination des gisements : vitesse de vent, houle, bathymétrie et quelques autres.
- Les données de raccordement et de transport d'électricité venant de RTE : la localisation et leur potentiel de raccordement.
- Une vingtaine de données sur l'environnement, principalement des zonages réglementaires ou des zonages d'inventaires type ZNIEFF, sites Natura 2000.
- Des données paysage et patrimoine : sites classés, sites inscrits, des données et zonages de la Loi littoral.
- Des données de défense marine et aérienne : par exemple, des zones de tirs, etc.
- Des données de navigation aérienne et maritime : chenaux d'accès et dispositifs de séparation de trafic.
- Des données sur les radars : sémaphores, radars portuaires, CROSS, Météo France.
- Quelques données socio-économiques sur les mouillages, les sites d'immersion de sédiments, de dragage, les extractions marines ; quelques-unes également sur le tourisme.
- Un volet sur la pêche avec notamment des contributions avec des gisements principaux d'espèces qui ont pu être fournis localement.

À partir de l'intégration de ces données, on s'est concentré sur l'identification du gisement éolien, la question étant de savoir quels étaient les critères favorables pour implanter un parc éolien en mer. Pour cela, une analyse a été réalisée par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat auprès du Syndicat des Énergies Renouvelables pour déterminer les différents critères : éolien posé et flottant, houlomoteur et hydrolien. L'objectif était de faire vivre ces données et en fonction de la connaissance, de les faire évoluer, d'affiner et d'approfondir.

Nous allons nous concentrer sur le vent. Sur le courant, l'analyse n'avait pas été réalisée parce qu'on considérait qu'à l'époque on n'avait pas assez d'informations précises et que de nouveaux critères devaient être définis. Sur le vent, en 2009 deux critères avaient été fournis par le SER : une vitesse de vent à 100 mètres d'altitude de 7 m/s (modèle de vent fourni par Météo France), et une bathymétrie pour les côtes Manche/Mer du Nord/Atlantique comprise entre 0 et 30 mètres de profondeur maximum.

Au niveau de la façade métropole, voilà ce que cela donne en termes d'identification pour l'éolien posé, le gisement propice, uniquement du point de vue d'un potentiel technique. Tout ce qui est en orange correspond à des zones propices qui répondent aux deux conditions : 7 m/s et bathymétrie comprise entre 0 et 30 mètres.

Si l'on zoome sur la façade Manche/Mer du Nord : cette cartographie a été présentée lors d'une réunion de concertation, le 22 janvier 2010. Vous avez à gauche l'explication de la méthode, avec le critère de bathymétrie entre 0 et 30 mètres, en rouge ; la vignette intermédiaire, la vitesse du vent favorable à plus de 7 m/s. Le résultat « simple », c'est faire l'intersection des deux. Le résultat en bleu au large de la Charente-Maritime représente ce gisement.

Vous voyez ce que cela donne sur notre façade : en rouge, vous avez la vitesse de vent, une ligne bleu ciel représente l'isobathe de 30 mètres, et tout ce qui est grisé ou hachuré correspond au

potentiel de vent pour de l'éolien posé en mer. C'est sur cette base que la concertation a pu s'engager.

La concertation a été réalisée sur les cinq régions maritimes, et coordonnée par les préfets de Région coordinateurs de façade et les préfets maritimes. En tant que bureau d'études, nous avons été mobilisés à partir de l'hiver 2009 pour apporter un soutien technique à la concertation. Cela avait été demandé par les services pilotes de la concertation, donc les SGAR, les DRAM (les Affaires maritimes, qui sont devenues les DIRM), les DREAL ; tout ce travail, dans le cadre de ce premier exercice de planification en 2009.

En termes de contribution, on nous a demandé de réaliser des cartes thématiques, dont vous avez quelques extraits ici, et de permettre de visualiser l'ensemble de ces données sur le site.

En haut à gauche, vous voyez les données sur l'environnement. En haut à droite, tout ce qui est activités et usages en dehors de la pêche ; principalement les extractions de granulats et les sites d'immersion. En bas à gauche, tout ce qui est navigation et sécurité maritime. Dans la vignette de droite, vous avez les données que nous avons pu collecter en 2009/2010 sur l'activité pêche. Une fois toutes ces données collectées et intégrées, une hiérarchisation a été réalisée par les services de l'État de l'ensemble des données en fonction de la sensibilité des enjeux à l'implantation d'un parc éolien en mer.

Les services de l'État ont classé l'ensemble des données dont ils étaient gestionnaires selon trois critères (en rouge, orange, vert).

- Le rouge correspond à des critères d'exclusion à forts enjeux qui désignent des zones marines où l'éolien serait a priori exclu sur la base de critères réglementaires.
- Les zones orange sont à enjeux forts, donc des zones possibles mais avec des zones de tolérance, type Natura 2000.
- Les zones vertes sont à enjeux plus faibles, considérées comme des zones de moindre sensibilité.

Voilà le tableau qui avait été fourni aux services de l'État et comment il a été complété.

Cette carte a été présentée à l'issue de la réunion, en février 2010, en classant l'ensemble de la façade Manche/Mer du Nord selon ces trois critères. On retrouve la route maritime, les chenaux d'accès au port. Les arcs de cercle au bord de mer sont les radars – des zones d'exclusion. Et puis, un classement supplémentaire, un peu plus au large, des zones pour lesquelles on n'avait pas de données, pas suffisamment de connaissances, donc considérées comme orphelines de données.

La dernière diapositive vous montre ce qui a été remonté par les préfets maritimes et de Région au ministère ; une carte de synthèse avec des zones considérées comme propices ou des zones de moindre sensibilité. En vert sur la carte, c'est la zone d'études moins l'ensemble des zones d'exclusion et des données d'usage.

Merci.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. C'est tout un processus qui a une dimension technique, merci d'avoir tenté de nous le faire comprendre et d'aboutir à des cartes. Nous continuons à spatialiser un peu les choses. Je propose à M. Becquet et M. François de bien vouloir prendre la parole.

Olivier BECQUET, Président de la commission environnement - CRPEM de Haute-Normandie : Nous pouvons constater que le CEREMA a fait un grand travail, sérieux, mais qu'à aucun moment on ne parle de l'écologie, des milieux. C'est la grosse lacune. Voilà pourquoi nous sommes sur un conflit.

Pourquoi refuser la zone actuelle ? Aucune concertation en amont pour la zone du Tréport, cela a été imposé, nous comprenons tous maintenant pourquoi et d'où vient le problème. La zone de pêche privilégiée pour les navires de Haute-Normandie et de Picardie - Nord-Pas-de-Calais est aussi un écosystème très riche et productif à cause du relief, des dunes hydrauliques, etc. En 2014, il y avait 110 navires entreprises de pêche sur la zone, elle est donc bien travaillée ; on peut constater que dans nos ports, les bateaux ne « pissent » pas la rouille donc ces entreprises fonctionnent, malgré les difficultés. On peut dire aussi que si la pêche rencontre des problèmes, c'est aussi parce qu'on ne nous donne pas le droit de travailler parce qu'on ne nous donne pas de quotas, on préfère les donner à la Hollande et à l'Espagne. On a donc de la raie à pêcher, on n'en a pas le droit, on la rejette ; de la morue passe, on n'a pas le droit de la pêcher, on la rejette. Ce sont quand même des produits à valeur ajoutée, cela pose de gros problèmes à la pêche française. Quand le citoyen va à la poissonnerie, il prend ce qu'il y a, mais il y a évidemment beaucoup d'importations parce que les bateaux français n'ont pas le droit de pêcher.

Nous nous imposons aussi des règles pour ne pas faire n'importe quoi. Nous privilégions la ressource donc nous augmentons le maillage pour laisser passer les petits poissons. C'est du stock que l'on ne met pas à terre et on considère qu'il y a une chute de production mais ce n'est pas dû à un effort de pêche incontrôlé.

Certains connaissent peut-être cette carte, elle représente la zone la plus fréquentée par les bateaux haut-normands (du Havre au Tréport) ; ne figurent pas les pêches du Nord-Pas-de-Calais (nous les verrons après). On voit que l'implantation du parc éolien est en plein dans cette zone ; ce n'est pas que nous le regrettons : nous le refusons !

Il y a aussi les zones d'extraction de granulats. Cela démontre bien le problème que cela peut poser.

Une zone d'étude est proposée par la pêche. Je ne sais pas si le promoteur de Fécamp est là mais encore une fois, je ne pense pas qu'il puisse se manifester de manière négative avec la pêche, chaque fois que nous y allons, nous allons dans le sens où cela doit se faire.

Suite à la réunion du Comité de façade pour le protocole de pêche dans la zone de Fécamp, il s'est avéré que l'on ne pourra pas pêcher la nuit dedans. Ce n'est pas la peine de chercher à le faire, nous sommes conscients que s'il arrive un problème dans un parc éolien, avec les zones de courants qu'il y a dans ce secteur, chercher un homme à la mer dans un parc pareil est de la folie, du grand délire. Évidemment, de jour on pourrait mettre des filets, etc. mais cela amène forcément à ce que disait Jean-Marie : pour la finalité de l'histoire, ces zones seront interdites à la pêche parce qu'avec un coup de vent, dans n'importe quelles conditions, à n'importe quel moment, même par beau temps, un navire de pêche (ou autre) peut avoir une avarie et rencontrer un pilonne d'éolienne. J'ai navigué sur des ferries de Calais-Douvres, Boulogne-Folkestone et Douvres, Dieppe-Newhaven ; une anecdote : il y a quelques années, le Cornouailles a battu en arrière dans les jetées de Penly – il y avait de la brume, on a pu confondre l'atterrissage de Penly avec Dieppe. Cela vous parle ? Donc, nous dire qu'il n'y a pas de problème pour les bateaux... J'ai 17 ans de navigation, j'ai commandé des chalutiers industriels, et je pourrai répondre à votre question après sur : pourquoi en Mer du Nord, et chez nous cela pose des problèmes ?

Je laisse mon ami Patrick vous parler de cette carte.

Patrick FRANCOIS : Je vous montre cette zone qui nous est proposée. Regardez bien la zone du Tréport actuelle. C'est au départ une carte CEREMA donc on voit très bien les vents. Regardez le vent actuellement proposé sur la zone du Tréport, c'est une majorité à 8 m/s. Nous vous proposons une zone à 9 m/s ; 1 m/s d'écart, 41 % d'efficacité supplémentaire, c'est la loi de Betz, ce n'est pas moi qui l'invente. Ce qu'a présenté le CEREMA est intéressant, on se rend compte que la zone du Tréport a bien été proposée dès le premier appel d'offres. À l'époque, cette zone du Tréport avait déjà été

refusée au cours de toute la concertation du premier appel d'offres ; en revanche, celle de Fécamp a été acceptée.

Au deuxième appel d'offres, on nous a remis sur la table exactement la même zone alors que nous étions prêts à travailler sur toute proposition de Dieppe à Fécamp, c'était notre proposition. Dieppe-Fécamp, là-dessus on peut travailler.

Sur notre deuxième carte de bateaux on voit bien que quand on se décale vers l'Ouest nos bateaux partent vers l'Ouest aussi, mais ne partent plus vers le Sud-ouest, une zone devient de plus en plus claire. Pour le vent, c'est l'inverse, en descendant vers le Sud-ouest on gagne en vent et cela devient intéressant. Monsieur nous a parlé tout à l'heure d'équation économique. L'équation économique est là ; ce n'est pas le tout de garder la zone où nous sommes aujourd'hui pour casser 140 bateaux, 140 entreprises, si c'est pour créer 125 emplois pérennes je ne vois pas du tout l'intérêt. En revanche, déplacer la zone : on se met autour de la table, on travaille ensemble, cela ne prendra pas dix ans, beaucoup moins de temps. Nous savons où nous allons, là, c'est un avantage.

M. Séjourné, il faut savoir – je vous apprécie beaucoup, d'ailleurs – que nous aimons bien travailler avec vos équipes, mais les pauvres se retrouvent dans des situations où finalement nous sommes prêts à travailler avec vous, mais pas dans de telles conditions, où l'on arrive sur des endroits qui ne sont pas acceptables pour nous, alors que nous le disons depuis 2009 ! Des gens dans la salle étaient sûrement présents à l'époque. On avait déjà proposé de travailler au sud de Dieppe, et en 2015 on est encore avec le même problème. C'est malheureux à dire, mais en France, c'est ce qui ne va pas : ce sont des gens qui ont décidé. On ne comprend pas comment cette décision... Comme le dit Monsieur du CEREMA, on a proposé de grandes zones, oui, au début : des grandes zones de vent, de moindre impact, etc., finalement on nous a bien proposé : Fécamp, Courseulles, Tréport. C'étaient des carrés correspondant à la puissance possible dans la zone. On ne nous a jamais proposé une grande zone comme celle que nous proposons aujourd'hui. Quand vous avez besoin de 80 km², proposez-nous en 800 et nous travaillerons dans la zone. Cela, c'est travaillé.

J'entendais tout à l'heure : « Ce n'est pas grave si vous perdez un peu de cette zone », si, c'est grave ! Si demain un couple de retraités a un beau jardin, avec une terre pas très bonne mais finalement avec trois ou quatre carottes, trois ou quatre poireaux, trois ou quatre patates, si on leur prend les trois ou quatre poireaux, les trois ou quatre carottes et les trois ou quatre patates, ils n'ont plus rien, et s'ils changent de place, de l'autre côté c'est la rue, le trottoir, il n'y a plus de jardin. C'est ce que l'on est en train de faire. Cela, c'est un jardin, il faut le préserver. En revanche, on peut très bien aller travailler ailleurs, sur le trottoir ou dans la voie d'à côté.

Olivier BECQUET : Je comparerais cela plutôt à un vignoble, un Château Latour par exemple. On ne peut rien à l'exposition d'un vignoble, c'est comme cela. Le voisin est juste à côté mais cela ne produit pas pareil. Quelqu'un boit-il du vin ? Faites-vous la différence ? Pourquoi y a-t-il un gisement classé non pas de vin mais d'amandes (de mer) ? Nous n'y pouvons rien. Ce gisement est à cet endroit-là, en plein dedans, ce n'est pas nous qui l'avons mis là. Nous en avons besoin. Voulez-vous manger du poisson ? Boire du vin ? Je voulais conclure en disant cela.

(Applaudissements.)

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Troisième et dernière intervention, M. Leblanc, vous êtes responsable du développement local à la Société Éoliennes en mer Dieppe – Le Tréport

Christophe LEBLANC, Responsable du développement local - Éoliennes en mer Dieppe – Le Tréport : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis basé à Dieppe depuis quatre ans, avec une équipe qui a en charge le développement de ce projet.

J'ai bien entendu le débat principal, notamment sur le choix de la zone. Je suis désolé de ne pas pouvoir y répondre en tant que porteur de projet. J'essaierai plutôt de répondre aux questions posées au début, que M. Ballan et M. Mabi ont rappelées : les impacts du projet sur l'environnement et sur les activités maritimes, pour reprendre d'abord ce que l'on a déjà entendu dans le débat jusqu'ici – nous sommes à un point d'étape important, à peu près à mi-débat – des choses ont été dites et on peut apporter des points d'information sur ce projet. C'est écrit petit mais les diapositives sont disponibles.

Ce projet aura un impact sur l'environnement, à aucun moment nous n'avons évidemment dit le contraire. L'important, c'est de l'évaluer. Nous partageons ce qui a été exprimé dans la salle : un besoin de connaissances. Je crois que tout le monde ici reconnaît qu'en milieu marin, le manque de connaissances est criant. Nous avons l'opportunité, avec ce projet, d'acquérir des connaissances. C'est de notre intérêt, nous en avons besoin pour réaliser notre projet correctement, et – ce n'est pas anecdotique – c'est une obligation réglementaire du Code de l'Environnement, rappelée dans le cahier des charges de l'appel d'offres auquel on a répondu. Ce besoin de connaissances passe par une étude d'impact ; c'est aussi une étape réglementaire obligatoire, elle va couvrir une multitude de sujets (vous en avez des exemples dans le tableau) et cette étude d'impact passe par l'état initial : on doit comprendre ce qui se passe sur la zone avant d'y faire quoi que ce soit. Nous sommes aujourd'hui dans un débat public qui débat de l'opportunité du projet et comment le faire, avant de le faire il faut connaître l'état initial. C'est donc important d'avoir ce volet d'études que l'on va réaliser et qui va commencer à se faire.

À partir de cet état initial, on pourra appliquer la méthode ERC qui est très souvent utilisée dans les projets industriels, que nous mettons en avant et qui est : éviter, réduire et compenser – j'ajouterai « et suivre ». Concrètement, une fois que l'on a identifié les impacts et les enjeux importants, on va d'abord prendre des dispositions pour essayer de les éviter. Si l'on ne peut pas éviter un impact, on essaiera de le réduire, d'atténuer l'impact du projet sur tel domaine. Si l'on ne peut ni l'éviter, ni le réduire, il faudra imaginer avec les parties prenantes des moyens de compensation de cet impact. Il est au moins aussi important de s'assurer du suivi des mesures.

Donc, l'ensemble des mesures de compensation ou de réduction ou d'évitement dépendent évidemment de l'état initial et de l'étude d'impact que nous allons réaliser, en se basant sur des protocoles. C'est important, on ne fait pas ce que l'on veut comme étude d'impact, c'est très réglementé. Notre philosophie est d'élaborer ces protocoles avec les parties prenantes. Quand on parle d'effets ou d'impacts sur les oiseaux, nous travaillons avec les associations de protection de l'environnement, la LPO, FNE, aussi les fédérations de chasse. Sur la pêche, nous travaillons évidemment avec les représentants des professionnels, les deux Comités des pêches, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais, pour élaborer le protocole qui permet d'établir l'état initial, donc de voir l'impact du projet et d'estimer ensuite la compensation éventuelle. Pour le type d'études que nous allons mettre en place, je vous invite à aller sur le site Internet de la CPDP où se trouve l'ensemble des études que nous allons réaliser, avec les protocoles. Vous en avez quelques exemples dans le tableau.

Autre impact potentiel du projet : les activités maritimes autour du projet. Sur cette diapositive je ne parle que des impacts maritimes hors pêche (je reviendrai un peu plus tard sur la pêche). Nous avons retenu, dans le cadre de ce débat notamment, plusieurs choses :

Sur le trafic maritime commercial, on est éloigné des routes commerciales, on est éloigné du rail, on est éloigné de la ligne de ferries Dieppe-Newhaven (cela a été dit lors de l'atelier du 12 juin par les représentants de DFDS et par l'association des capitaines de navires). On n'a a priori pas d'impacts, cela reste à vérifier dans le cadre de l'étude que nous ferons, mais pas d'impacts sur l'activité commerciale. Pas d'impacts non plus sur l'activité de travaux (extraction de granulats), il n'y a pas de zones proches de celle du parc éolien.

La navigation de plaisance est un point sur lequel il faut être attentif parce qu'on considère souvent que la plaisance est limitée dans la zone des 6 milles, c'est vrai pour une grande majorité de navires qui n'ont pas la capacité technique d'aller au-delà, mais des plaisanciers traversent la Manche. On le voit encore à Dieppe, une régata du Figaro est arrivée ce matin, ils ont fait une route qui leur a fait traverser plusieurs mers, donc cela peut arriver. C'est un point qu'il faudra prendre en compte.

Il est important de retenir que les règles de navigation au sein et autour du parc sont du domaine de l'État, c'est une décision qui est prise par la préfecture maritime, cela a été dit. Notre ambition est d'associer les parties prenantes concernées pour que l'on puisse présenter à la préfecture maritime un projet lui permettant de prendre une décision favorable au maintien de ces activités, notamment la pêche – je vais y revenir.

Concernant le travail avec les acteurs de la pêche professionnelle, je voudrais refaire un petit historique sur ce qui a été fait jusqu'ici. On se focalise sur ce que l'on pourra faire dans le parc, c'est une question que la pêche professionnelle pose, mais cela me semble important de dire ce qui a été fait jusqu'ici pour avancer sur ce domaine-là.

Quelques dates très rapides. Nous avons été attributaires de l'appel d'offres en juin 2014. En 2013, nous avons travaillé avec les deux Comités des pêches pour rédiger ensemble une partie de la réponse à l'appel d'offres. La réponse à l'appel d'offres que nous avons déposée contenait une partie liée à la pêche et quelles mesures on envisageait de mettre en place pour favoriser les activités de pêche ; c'était une demande du cahier des charges. Nous aurions pu répondre seuls sur cette question, nous avons décidé d'avoir cette rédaction commune de la note. J'en profite pour remercier les Comités des pêches de Haute-Normandie et de Picardie Nord-Pas-de-Calais qui ont joué le jeu et qui ont travaillé avec nous. Ils ont eu la possibilité de la relire, de l'amender, juste avant que nous remettions notre réponse à l'État.

Avant la remise du dossier à l'État, nous avons aussi signé une lettre d'intention avec les deux Comités des pêches, qui précisait la méthode de travail : comment nous allons travailler si jamais nous étions attributaires. C'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis des deux Comités pour le travail à réaliser par la suite.

Nous avons été attributaires en juin 2014 et depuis, nous avons signé une convention avec les deux Comités des pêches de Haute-Normandie et de Picardie Nord-Pas-de-Calais pour la mise en œuvre des méthodes que nous nous étions engagés à mettre en place.

Sans entrer dans les détails, ces méthodes s'adressent sur cinq domaines particuliers, que nous traitons en priorité avec les représentants de la pêche professionnelle, donc les deux Comités :

- la sécurité maritime (cela a été évoqué),
- l'étude d'impact sur la ressource halieutique (on en a parlé),
- l'étude socio-économique sur la filière pêche (que se passe-t-il sur cette filière en mer et à terre ?), c'est notre devoir d'intégrer qu'il y a aussi une activité à terre,
- l'architecture du parc (comment construire le parc pour favoriser l'activité de pêche ?),
- des mesures d'accompagnement éventuelles, ou sur quels domaines il était possible de travailler avec le comité.

On ne voit pas très bien et j'en suis désolé, mais j'imagine que ces cartes aussi sont disponibles. Un des exemples sur l'architecture du parc : à gauche, vous voyez l'architecture idéale, technique, pour faire un parc éolien. On met le poste de transformation électrique au centre, on espace les éoliennes pour qu'elles captent le maximum de vent, on met des câbles les plus courts possibles (les câbles ont

un coût, notre intérêt est d'en mettre le moins possible), on fait donc une « toile d'araignée », quelque chose qui sur le papier comme en réalité n'engage pas à favoriser les activités maritimes et notamment la pêche.

En prenant en compte les enjeux partagés, c'est-à-dire nos enjeux et nos contraintes en termes de réalisations techniques, et les enjeux de la pêche, nous sommes arrivés – c'est ce qui a été mis dans notre offre et ce qui a été établi ensemble avec les Comités des pêches – au schéma à droite où vous avez principalement : un poste de livraison électrique qui a été excentré (le rond rouge) ; des alignements d'éoliennes permettant sur une partie du parc d'avoir des couloirs, dans l'objectif de favoriser la pêche ; une zone particulièrement riche au sein de la zone : les Ridens de Dieppe, qui est évitée (on ne met aucune éolienne dans cette zone). Cela se traduit pour nous par une légère perte de production, les éoliennes sont moins alignées donc certaines captent un peu moins de vent. Il y a un surcoût puisqu'on met à peu près 20 kilomètres de câbles entre les éoliennes en plus, pour que ce soit le plus favorable au maintien des activités de pêche.

Concernant les prochaines étapes du projet, pour nous l'important est que nous devons convaincre l'autorité régaliennne de l'État, donc la préfecture maritime, de la faisabilité d'activités qui cohabitent au sein de ce parc, notamment la pêche. Nous devons commencer le plus rapidement possible ce travail de conviction que nous devons faire ensemble avec la préfecture maritime. C'est l'objectif des réunions que nous avons eues avec le Comité des pêches. C'est l'objectif qui pourrait être maintenu et poursuivi avec les enseignements que nous aurons du débat public et qui pourront se poursuivre après dans le cadre de l'instance de suivi et de concertation qui sera activée, notamment sur la sécurité maritime.

Deux signes nous rendent optimistes et confiants. D'abord, les Grandes Commissions Nautiques (cela a été évoqué) de Fécamp, de Courseulles, de Saint-Nazaire : il n'y a pas de position de l'État aujourd'hui qui interdit totalement la pêche, il y a l'autorisation de pêche dans tous les parcs sur lesquels la Grande Commission Nautique s'est exprimée, avec des restrictions. C'est très clair, sur celle de Fécamp il y en a une qui est forte, a priori, la pêche de nuit. Nous avons la possibilité et je dirai, l'obligation, de travailler pour faire mieux, sur la zone du Tréport.

Enfin, les retours d'expérience ont été évoqués dans le cadre des études environnementales. Je n'en ai pas parlé tout à l'heure mais nous prendrons évidemment cela en compte. Nous travaillons sur les retours d'expérience sur les activités de pêche dans les parcs éoliens en Europe et là aussi, nous partagerons les résultats de cette étude.

Etienne BALLAN : Je vous remercie. Nous avons quelques minutes pour prendre des questions et des commentaires, des prises de position si vous le souhaitez.

Gérard BILON, Association « Sans offshore à l'horizon » : Je ne devais pas intervenir mais je le fais quand même pour apporter quelques précisions historiques qui remontent à 2007, suite au premier refus du parc présenté par la Compagnie du Vent, à l'époque, dans une zone effectivement minée. La zone a été définie ensuite en 2007-2008 par M. Germa, président de la Compagnie du Vent, appuyé par M. Le Vern, président de Région.

Ensuite, s'est posé le problème des zones propices. Pour Le Tréport la zone propice a été purement et simplement calquée sur la zone qui avait été dessinée par M. Germa. Nous souhaitions être invités à ces réunions de concertation – Monsieur qui est intervenu tout à l'heure n'a pas tout à fait tort car sur les zones atlantiques les associations locales ont été invitées ; en revanche, pour ce qui concerne la Normandie, elles ont été exclues. J'ai écrit à trois ou quatre reprises pour y participer, j'ai eu à chaque fois une note de refus, donc ce n'est pas de la concertation. On arrive à une situation de blocage, et avec la pêche, et avec les associations de riverains comme la nôtre. Ne soyons pas surpris. Il n'y a qu'une seule issue : que l'État revienne sur sa décision. C'est tout ce que j'avais à dire.

Sylvie BARBIER, Vice-président de Ecologie pour le Havre: J'avais essayé, à partir de la première réunion où a été produite cette demande de mise à l'étude d'une nouvelle zone (j'ai pris les éléments sur le site, tel que c'est), de regarder ce que cela donnait par rapport au troisième processus d'étude de zones propices. Des dispositions étaient perfectibles, on cherche à les améliorer, elles sont probablement encore à améliorer mais il y a eu beaucoup plus de concertation et un certain nombre de choses ont été mieux prises en compte.

Je n'ai pas déformé mais la carte comportait quelques déformations, ce n'est pas toujours facile d'arriver à bien faire coïncider, et il faut que je précise. Vous reconnaissez la carte fournie tout à l'heure par M. Becquet (je parle de la première), je l'ai plaquée sur la partie (c'est beaucoup plus large) de la zone qui correspond aux recherches de zones propices pour le troisième appel d'offres et qui comporte des indications – je ne vais pas trop détailler, mais tout de même.

Les ovales avec des tirets violets sont des zones qui pour le moment ont été déclarées éligibles, ce qui ne veut pas dire qu'elles seront prises. La zone d'étude recouvre en gros la zone E2 qui est d'ores et déjà à l'étude, c'est une première chose que l'on peut dire. Telle qu'elle était disposée le 12, elle était quand même largement sur le rail du ferry – on nous avait dit non, mais tel que c'était présenté. Des choses ne se voient pas mais je les détaille. C'est en pleine zone Natura 2000, ce qui inclut une sensibilité complémentaire, je ne dis pas que cela exclut de le faire mais c'est à prendre en compte aussi. C'est juste pour illustrer. Vous voyez qu'il y a une légère difficulté de placement de la zone du Tréport. Il faudrait que l'on arrive ensemble à mieux étudier tous les impacts, mais nous dirions plutôt « enjeux » car un certain nombre de choses ont été étudiées uniquement sous un aspect dégradation et destruction censées être irrémédiables, certes cela existe pour certaines choses mais j'ai participé à des études de recherche pour voir comment des activités en mer comportant la pêche mais aussi d'autres choses pouvaient être menées conjointement, de façon à préserver et surtout à permettre au milieu, certes impacté, d'être le mieux possible en capacité de se régénérer, de permettre une recolonisation par les espèces, etc. Donc, les aspects de résilience ont été hors sujet constamment. Or, ils sont essentiels. Malheureusement, c'est très mal étudié.

Nous avons pu observer aussi, dans un processus depuis pratiquement trois ans, la transposition d'une directive européenne sur les milieux marins - je dis bien « les milieux », pas « les fonds ». C'est vraiment l'ensemble des milieux marins, y compris (on est trop centré sur des choses que l'on connaît un peu) les mammifères marins, les oiseaux, les poissons ; il y a par exemple les seiches, les mollusques, et surtout tout ce qui est à la base de la chaîne alimentaire qui est essentiel, peu connu, insuffisamment étudié ; c'est pourquoi une de nos demandes est qu'une bonne partie des fameux 15 % soit attribuée à la connaissance et à la préservation de ces milieux, pour tous, pour la pêche comme pour les autres possibilités. Que peut être une compensation en milieu marin ? Justement, financer largement les études pour permettre d'améliorer les pratiques conjointes.

Une chose aussi a été délaissée et j'aimerais qu'elle soit intégrée dans la réflexion : on a fait comme si la pêche allait être ravagée. Or, je suis souvent en contact avec les personnes de la pêche, on sait qu'en Manche cela se passe mal (pas seulement en Manche). Il y a d'énormes problèmes de régulation de la pêche, de réglementation, d'arrivées de pêcheurs d'autres endroits, de règles qui sont différentes si l'on est un équipage français ou autre, et surtout, la surpêche. Il y a des négociations tous les ans, malheureusement plus basées sur des rapports de force que sur des observations reconnues de tous, et qui aboutissent à essayer de rafler le plus de choses possible, au détriment de la ressource.

Nous sommes un certain nombre à nous demander si ces recherches de possibilités de mener conjointement les activités ne seraient pas une des façons de défendre la pêche côtière, la pêche artisanale, par exemple contre les très gros bateaux qui raflent tout. Chacun pourra lire le verbatim, je ne garantis pas l'exactitude des propos de M. Becquet mais lors du premier atelier il nous a dit : « La senne danoise, cette horreur ! », mais cette horreur que tout le monde va employer, et nous

avec, parce que sinon on crève économiquement, et cela rafle tout ! Le milieu et la ressource halieutique sont extrêmement impactés. L'impact est beaucoup plus là.

En revanche, si l'on travaille ensemble pour chercher à quelle condition un parc, à un endroit ou un autre... J'ai très peur de voir arriver la « croissance bleue », l'exploitation à outrance de la mer. Allez voir de près tout ce qu'on nous concocte. Au contraire, il faut qu'ensemble, tous ceux qui sont les plus sensibles à la qualité des milieux et à la pérennité des populations animales : les pêcheurs, les conchyliculteurs, etc., et nous, la sensibilité environnementale, travaillions ensemble pour aller le plus possible vers la préservation des milieux simultanée avec l'exploitation raisonnable, qualitative.

On parlait des petits poissons, de la pêche pour les farines animales ou autres, non c'est autre chose, je pense que vous souhaitez pêcher et pour nous c'est une autre façon de souhaiter que le milieu soit respecté. Donc, il me semble que ce type de démarche n'a pas été suffisamment à l'ordre du jour, il l'est dans certains pays scandinaves et là, les retours d'expériences seraient précieux.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup, Madame, votre appel me paraît très clair. Y a-t-il d'autres questions ?

Gérard MONTASSINE : Je voudrais juste parler d'une chose. On est à deux reprises en train de demander aux services de la préfecture maritime d'essayer d'arrêter les explosions d'engins de guerre. Continuellement, je me pose de plus en plus de questions. D'après ce que j'ai entendu là, on a participé mais c'était par obligation, ce n'était vraiment pas de gaieté de cœur que l'on a participé. A chaque fois, nous avons dit : « Vous ne ferez pas ce parc, vous ne le ferez pas, on fait ça mais on ne veut pas que vous le fassiez ». Là, si l'on a une évaluation, et puis on fait péter des engins de guerre comme à chaque fois qu'il y a des destructions... Parce que l'OTAN fait un travail et on a déjà commencé à poser des jalons au niveau de la préfecture maritime pour essayer d'entraver, parce que sinon, quelle évaluation des espèces allons-nous avoir s'il y a destruction avec ces engins-là ? A chaque fois, les pêcheurs disent qu'il n'y a plus rien à pêcher pendant trois mois. M. Leblanc, allez-vous réussir à arrêter ?

Caroline AUBOIRON (Dieppe) : Une question pour le Monsieur du CEREMA, s'il vous plaît. Le CEREMA a été fondé en 2014, et j'aurais voulu savoir quel institut a mené les études environnementales.

Etienne BALLAN : Vous pouvez peut-être tout de suite répondre, ce sera rapide, puis nous allons conclure la discussion.

Pierre VIGNÉ : Le CEREMA est un établissement public qui a été construit en janvier 2014 et qui résulte de la fusion de services techniques du ministère de l'Écologie dont les CETE (Centre d'Études Techniques de l'Équipement) et c'était à l'époque le CETE de Normandie Centre, et donc la même équipe qui était intervenue.

Etienne BALLAN : Merci. Une dernière demande de parole au fond, puis nous donnerons la parole aux intervenants.

Alain NADAÏ, Chercheur au CNRS : Deux caractérisations de la zone ont été présentées successivement, une sous le terme de « zone d'effort » et l'autre sous le terme « Ridens » pour définir cette zone où la ressource semble très riche, et les échelles de caractérisation étaient très différentes. On a l'impression d'être sur deux ensembles dimensionnés de façon radicalement différente.

Etienne BALLAN : Ce sont les données qui ne sont pas forcément comparables ? C'est ce que je comprends.

Alain NADAÏ : Oui, c'est une question qui est adressée pour voir comment on caractérise à la fois ces Ridents ou cette zone de ressources, quelle extension.

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Avant de donner la parole aux intervenants pour répondre aux différentes questions, je voudrais juste relever qu'il me semble que vous êtes questionnés à la fois sur ce qui s'est passé jusqu'ici, mais je crois que le débat et les interventions ont permis d'un peu mieux comprendre. Les pêcheurs, vous étiez dans les réunions mais qu'y avez-vous dit ? M. Montassine a un peu développé cette question-là. Ce serait intéressant peut-être de compléter votre réponse sur ce point.

Deuxièmement, Mme Barbier, vous révélez aussi quelque chose qui à la tribune était très clair. D'une certaine manière, le maître d'ouvrage vous propose de travailler pour permettre de pêcher dans le parc, pour résumer un peu vite si vous me le permettez, en tout cas dans les bonnes conditions, alors que les pêcheurs vous avez plutôt dit que vous ne souhaitez pas, ou plus en tout cas, pêcher dans le parc, donc aujourd'hui on est dans une contradiction apparente entre l'appel du maître d'ouvrage et la position actuelle des pêcheurs. Mme Barbier, si j'ai bien compris, vous appeller à travailler quand même dans le sens d'une compatibilité des usages.

Ce n'est pas un résumé mais c'est juste pour pointer peut-être des questions. Si vous voulez bien répondre de façon assez brève, les uns les autres. Qui veut démarrer ? Les pêcheurs ou M. Leblanc ?

Christophe LEBLANC : Je serai très bref. D'abord, peut-être sur une question qui a été posée tout à l'heure sur l'OTAN et sur les déminages et le pouvoir que l'on aurait pour les arrêter : aucun. Nous ne sommes pas démineurs. Je crois que cela avait été dit aussi notamment par un représentant lors d'une réunion et je sais que les Comités des pêches ont des discussions avec la préfecture maritime à ce sujet. On ne maîtrise pas le calendrier des campagnes de l'OTAN, évidemment.

Je voudrais rappeler que la zone propice, et la Manche en général, est une zone où il y a des engins explosifs. Nous avons l'obligation de faire une cartographie de la zone pour identifier les points potentiels de ces engins, de les signaler aux autorités compétentes dont la préfecture maritime, et nous installons éventuellement nos éoliennes ailleurs.

Donc, nous ne faisons pas pétarder nous-mêmes et nous ne demandons pas aux services de l'État un grand nettoyage de la zone avant d'installer des éoliennes. C'est l'État qui décidera de ce qu'il en fait.

Ensuite, pour revenir sur l'opposition apparente entre : nous souhaitons faire un parc qui soit pêchant et certains pêcheurs semblent dire qu'ils ne veulent pas pêcher dedans, j'ai envie de dire que nous sommes ouverts à toutes les options. Si la décision portée par le Comité des pêches est de ne pas faire de pêche dans le parc, on pourra adapter le projet. Je ne crois pas que ce soit aujourd'hui ce que demandent les Comités des pêches donc nous souhaitons continuer à travailler pour que les pratiques de pêche soient maximales dans ce parc. C'est clairement notre option, jusqu'à ce que nos partenaires dans cette élaboration de projet vis-à-vis de la préfecture maritime, nous disent éventuellement autre chose.

Etienne BALLAN : Merci.

Patrick FRANCOIS : Je vais répondre déjà à Mme Barbier. On ne peut être que d'accord avec ce que vous avez dit, vous devez vous en douter. Pour ce qui était de la zone, elle était mal dessinée, effectivement cela ne correspondait pas du tout à notre carte. Le dessin qui était fait à l'origine partait d'une carte qui n'était pas pratique. Si l'on regarde la carte avec notre proposition d'aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait cela. Effectivement, je vous confirme que cela correspond finalement à peu près aux zones qui aujourd'hui sont proposées pour le deuxième et le troisième appel d'offres, donc nous n'étions pas si idiots que cela.

En revanche, je ne vous répondrai pas sur la surpêche puisque pour moi il n'y a pas de surpêche, il y a une surcapacité, et quand on réfléchit un petit peu elle est un peu provoquée... A part les bateaux étrangers qui justement ont été jetés de leur zone et qui finalement aujourd'hui atterrissent sur nos zones. Nous ne référons pas la PCP (Politique Commune de la Pêche) ici, ce n'est pas le sujet.

Ensuite, il y avait une question à laquelle je voulais répondre (la même que toi) sur le HOD (Historical Ordnance Disposal, opération de déminage de l'OTAN). Concernant les mines, la demande a été envoyée en tant que vice-président du Parc Naturel Marin. Nous avons fait une demande justement à la préfecture maritime pour essayer de faire en sorte que pendant la période de levée des risques, il n'y ait pas d'exercices sur la zone. Je ne vous garantis pas le résultat mais on a essayé, ou tout au moins pour cette année-là – tous les ans ce sont des exercices de l'OTAN donc on ne peut pas les supprimer réellement parce qu'ils utilisent ces exercices-là pour former leurs marins et leurs plongeurs. Donc, on a demandé, tout au moins, de déplacer leur zone d'exercice pour les années à suivre, pour l'année prochaine. C'est tout ce que je peux vous répondre pour l'instant.

Olivier BECQUET : Nous avons beaucoup travaillé parce qu'en même temps, le promoteur c'est son métier de vouloir mettre des éoliennes en mer, etc. Nous, pêcheurs, consacrons beaucoup de temps sans être payés alors que vous, vous êtes salariés, c'est clair. Nous participons aux réunions, pour ne pas faire la politique de la chaise vide, pour voir comment les choses se passent.

Nous avons toujours dit que l'on pouvait faire un protocole halieutique pour faire la démonstration de la véracité de nos propos et de nos statistiques de pêche depuis plus de dix années de données VALPENA, c'est-à-dire des données issues des logbooks obligatoires (chaque navire est obligé de remplir à chaque remontée de chalut l'engin utilisé, le poisson pêché, la zone). Donc, toutes les cartes dont on fait la démonstration ne sortent pas d'un chapeau, c'est concret, c'est aussi sérieux que ce que fait CEREMA. Il ne faut pas mettre en doute les données pêche parce que nous avons obligation de le faire et que si on ne le fait pas, on est verbalisé.

En Mer du Nord, il y a aussi des pêcheurs, il y en a moins, il y a des installations de parcs éoliens dans des zones où les fonds sont complètement différents. Le plateau continental est différent en Mer du Nord, il s'étend beaucoup plus loin que chez nous où les implantations d'éoliennes sont dans des profondeurs moindres (cela va jusque dans des eaux de 5 mètres) donc certains navires ne peuvent pas travailler dans ces zones-là. C'est d'autant plus compliqué pour ceux qui pouvaient le faire parce que maintenant il y a des éoliennes et ils ne le peuvent plus. Il y a des déplacements de pêcheries. La senne danoise est un engin que l'on n'utilisait pas en Manche, et on a vu ces bateaux capter les reproducteurs. Ces navires-là, on vous l'accorde, sont en train de vider la mer. Nous avons des bateaux qui travaillent au chalut, que l'on critique parce que soi-disant cela esquinte les fonds marins, mais les gens qui parlent comme cela ne savent pas vraiment comment marche la pêche. Nous avons des conflits avec des senneurs qui retournent des chalutiers ! Ce sont des bateaux beaucoup plus puissants que nos chalutiers. Il faut défendre la pêche côtière parce qu'elle crée de l'emploi, et en plus de l'emploi chez nous. Cela, ce n'est pas du bla-bla.

Je suis gérant d'une coopérative, cela fluctue entre 2 et 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. On a du bénéfice mais cela fluctue parce qu'on vend du carburant, et le carburant fluctue, tout le monde le sait. Cette entreprise fonctionne parce qu'il y a un nombre de bateaux, parce que nous faisons face à nos charges. Vous amputez le port du Tréport d'un certain nombre de navires, vous remettez l'outil en question, tous les chefs d'entreprise le savent. Donc, si l'on retire l'outil de la coopérative sur un port comme le Tréport, que feront les autres bateaux qui vont rester ?

Etienne BALLAN : Merci, M. Becquet. Ce sont des points importants.

Olivier BECQUET : C'est important de répondre et que les gens se rendent compte. On parle avec les copains : « Si on mettait les câbles comme ça ? », etc., d'accord, mais en fait on a imaginé le schéma

de Fécamp, même s'il ne faut pas le dire car EDF c'est EDF... On ne parle pas, je n'ai rien entendu. Mais, on leur fait un copier-coller de Fécamp, c'est tout. Même entre Veulettes et la pointe de La Hague ce serait le même schéma, c'est-à-dire des éoliennes dans l'axe des courants de marée, à longer la côte, parce que nos bateaux travaillent essentiellement comme cela. Ce n'est pas un secret d'État d'avoir mis des câbles ainsi, il faut arrêter de faire un numéro de polichinelle.

Etienne BALLAN : Je vais devoir vous interrompre, M. Becquet, merci beaucoup pour votre conclusion.

Olivier BECQUET : Pour la Mer du Nord, sachez pour nos bateaux français qui font de la pêche industrielle (j'ai commandé des bateaux industriels), que tout autour de l'Angleterre on a pêché sur les côtes anglaises, d'Ecosse, d'Irlande, de Norvège, jusqu'à Skagerak, mais entre deux il n'y a rien, donc tous les bateaux industriels allemands, etc., vont pêcher sur les côtes d'Afrique.

Etienne BALLAN : Je vais vous interrompre parce qu'il est 22 heures 30.

Olivier BECQUET : On peut vous parler de la pêche jusqu'à demain matin.

(Applaudissements.)

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Etienne BALLAN : Justement, je vous propose de faire une « nuit de la pêche » à l'issue de la réunion. Nous allons conclure cette discussion. Comme de coutume, nous allons écouter un point très bref sur les questions posées ce soir qui nous semblent (à nous, Commission) ne pas avoir reçu de réponse ce soir, pour les garder en tête. Elles seront transmises au maître d'ouvrage pour réponse. Jérôme prendra la parole, puis François aura le rôle de l'envoi, la « fin de la messe », pour se donner rendez-vous et évoquer les sujets qui seront débattus le 7 juillet et le 23 juillet.

Jérôme FAVREL : La première question, qui s'adressait essentiellement à l'État, est :

- Pourquoi n'a-t-on pas de réponse aux questions de réglementation maintenant ? On repousse toujours cela à : une fois le parc en service.
- Quelle est la durée de vie des éoliennes ? Je pense que la personne qui a posé cette question peut se reporter aux questions/réponses sur Internet car je crois que qu'il a déjà été répondu à cette question.
- Le solaire et la biomasse sont-ils des alternatives crédibles ?
- Une réflexion transformée un peu en question : a-t-on des données concernant l'étude des déplacements des pêcheurs du Nord ou de la Mer du Nord vers nos côtes ? Est-on capable de caractériser ce phénomène ?
- Concernant la caractérisation des zones de Ridents, qu'est-ce qui fait cette ressource si particulière et permet de la définir ?

Etienne BALLAN : Merci beaucoup. Je redonne les rendez-vous avant que François intervienne sur les contenus : le 7 juillet au Tréport, et le 23 juillet à Ault sur les questions de paysage. François, pour donner envie de venir - c'est difficile car je crois que la fatigue s'est un peu répandue.

François THOMAS : Il m'appartient de conclure ces deux chapitres particulièrement riches mais à la différence de ce qui a été dit, qui avait un rapport avec le passé, je vais essayer de me projeter vers l'avenir.

Le premier rendez-vous au Tréport le 7 juillet portera sur : pêche, tourisme, maintenance, industrie. En quoi ce mix d'activités contribue-t-il et va-t-il contribuer aux modifications du projet du territoire ? Par définition, nous sommes encore dans la phase de construction de cette réunion, c'est pourquoi il n'y aura pas d'intervenants ce soir pour en parler éventuellement si des points pouvaient être abordés sur lesquels vous souhaiteriez insister, ce sera le moment, soit maintenant, soit sous forme de question écrite, soit par toute forme de communication avec la Commission. En effet, il faut tenir compte des disparités entre les zones, entre les territoires Haute-Normandie et Picardie qui sont tous les deux favorables au projet mais avec des implications différentes, la Ville de Dieppe bien sûr et son agglomération. Je souligne à ce propos que la Ville de Dieppe a fourni un cahier d'avis particulièrement intéressant qui est consultable, d'une vingtaine de pages ; et puis, la zone du Tréport, Mers-les-Bains et plus généralement la Communauté de communes de Bresle Maritime, qui craignent d'avoir à faire face à l'essentiel des contraintes sans en avoir les retombées.

Je ne reviendrai pas – cela a été abondamment traité – sur les aspects non pas de fiscalité mais de répartition de la fiscalité, des 7 milliards d'euros, entre les communes littorales, avec une clé de répartition en fonction de leur distance et de leur population, avec la répartition pour les pêcheurs au niveau national, avec toutes les remarques qui ont été exprimées, et le financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes. Cela a été traité cet après-midi, mais éventuellement si l'on pouvait préciser, cela pourrait être abordé au Tréport, le 7 juillet.

Quel impact sur le paysage et l'identité du territoire ? Cette fois, c'est la deuxième réunion qui aura lieu à Ault le 23. Je rappelle que le débat public se termine le 28 juillet. Elle s'appuiera sur les expositions itinérantes, les photomontages réalisés ; avec la problématique qui sera traitée le 23 : d'une part, les aspects visuels en tant que tels mais surtout dans leurs conséquences, l'attractivité et sur le tourisme, sur la beauté (on peut le dire, sans employer de grands mots) du paysage, et la façon dont le projet s'inscrira de jour et de nuit. Vous avez un photomontage qui vaut ce qu'il vaut et a le mérite d'exister. Est-il susceptible d'affecter significativement l'attrait touristique du territoire (en particulier de nuit) ? Cela justifierait un éloignement du parc. C'est une des questions qui seront abordées le 23.

D'autres participants relativisent cet aspect visuel parce qu'il serait limité et par ailleurs, on est dans le domaine du subjectif, cela doit être comparé à d'autres installations électriques. En guise de provocation on peut rappeler les photos magnifiques d'Arthus-Bertrand sur les champs d'éoliennes au Danemark, mais je n'irai pas plus loin car je ne tiens pas à ce que cette réunion dégénère à la fin ! Enfin, il n'est pas suffisant pour refuser ce projet au regard des enjeux de la transition énergétique.

Etienne BALLAN : Merci, François. Merci à tous d'avoir tenu la distance. Nous avons sans doute été un peu ambitieux pour cette réunion, nous avons traité beaucoup de sujets, mais c'est l'objet d'une réunion de mi-débat : faire un panorama et un bilan qui se veut peut-être non pas exhaustif, mais un minimum complet.

Nous repartons dans la tentative de débattre et d'approfondir les différentes questions évoquées ce soir.

Merci à tous.